

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

(79^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mercredi 23 novembre 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Jeunesse.** Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 7383).

MM. Jean-Pierre Brard,
Bernard Derosier,
Jean Rosselot,
Yves Nicolin,
Patrick Delnatte,
Thierry Mariani,
Edouard Landrain,
Claude Girard.

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports.

Clôture du débat.

2. **Dépôt de projets de loi** (p. 7401).

3. **Dépôt d'une proposition de loi organique** (p. 7401).

4. **Dépôt de propositions de résolution** (p. 7401).

5. **Ordre du jour** (p. 7402).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD,
vice-président

La séance est ouverte à vingt-deux heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

JEUNESSE

Suite du débat

sur la déclaration du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur la jeunesse.

La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Madame le ministre de la jeunesse et des sports, avant de venir dans cet hémicycle, j'étais avec des jeunes de ma ville de Montreuil pour discuter de vos vingt-neuf propositions.

L'un d'eux disait, parlant de vous, des membres du Gouvernement et de votre majorité : « Ils ne sont pas dans la vie des gens ; ils sont aisés, bien dans leur peau. Il faut qu'ils réalisent que l'emploi, c'est primordial. »

Plutôt que de faire un long discours - d'autant que je ne dispose que de cinq minutes -, je me bornerai à vous rapporter tout simplement ce que ces jeunes ont dit et les observations qu'ils ont faites voici un peu plus d'une heure.

Vous avez adressé un questionnaire aux « quinze-vingt-cinq » ans et vous nous fournissez vingt-neuf réponses, qui s'adressent essentiellement aux « dix-vingt » ans.

Pourtant, les cinquante-sept propositions faites à l'issue de la consultation contenaient des éléments tout à fait intéressants, comme la réduction du service militaire à six mois, qui ont disparu.

Vous ne parlez pas de la scolarité à seize ans, qui est un droit.

Vous ne parlez pas non plus du devoir pour l'Etat, eu égard à cette scolarité à seize ans, de donner les moyens de la formation aux jeunes, et pas seulement un faux apprentissage débouchant sur un vrai travail gratuit.

Vous ne donnez pas non plus de perspectives à ces jeunes pour que, à partir de dix-huit ans, par exemple, ils poursuivent ou non des études, ils aient les moyens de vivre avec une allocation, l'équivalent du RMI pour ceux qui sont au chômage, ou bien les moyens matériels de poursuivre des études.

Parmi les points qui figurent dans vos vingt-neuf décisions, il y en a pour lesquels des textes existent - je pense aux points 11 et 12 - et pour l'application desquels il ne manque que des crédits. Mais le projet de loi de finances pour 1995 qui vient d'être adopté par l'Assemblée, et contre lequel j'ai voté, ne prévoit pas les crédits nécessaires.

Plutôt que d'entrer dans le détail, je me bornerai à rapporter ce qu'ont dit ces jeunes à propos des vingt-neuf décisions du Gouvernement : il y a à boire et à manger. Encore qu'on puisse mourir de faim et de soif avec ce que vous servez !

Votre point 1 est considéré par les jeunes comme absurde et démagogique.

Quant au point 2, qui instaure un conseil de jeunes, c'est une proposition qui peut être intéressante, à condition qu'en soient définis les pouvoirs et les moyens. Ces conseils risqueraient d'être vite frappés de discrédit s'ils n'étaient que des lieux de parlottes. Ils seraient alors appelés à disparaître.

On pourrait imaginer que ce conseil de jeunes serve à traiter ce que vous évoquez dans vos points 7, 8, 9, 24, 25, 27 et 28 - je vous prie de m'excuser de me borner à les énumérer, car je ne dispose que de peu de temps. Mais il ne peut avoir de signification que si vous lui donnez moyens et pouvoirs. Il importe que les jeunes aient les moyens d'exercer des responsabilités dans le cadre de la décentralisation et que tout ne soit pas « coiffé » par le Gouvernement. En un mot, il faut faire confiance aux jeunes.

Il est d'autres questions, madame le ministre, que vos vingt-neuf décisions n'évoquent pas. Comment, par exemple, garantir le droit au logement lors du démarrage dans la vie ? Quelles mesures - je me borne, là encore, à une énumération - pour assurer la réinsertion sociale des jeunes touchés par la délinquance ? Quels moyens pour avoir des travailleurs sociaux qualifiés en nombre suffisant pour leur venir en aide ?

Des propositions ont été faites par des jeunes. Par exemple, pourquoi ne pas remettre aux jeunes, qui sont confrontés à des contrôles parfois excessifs des fonctionnaires de la police nationale, une attestation de contrôle, afin d'éviter que ces contrôles ne se renouvellent trois, quatre ou cinq fois dans la journée ?

Dans le point 3, vous évoquez l'inscription sur les listes électorales. Je sais, madame le ministre, que vous êtes non seulement chargée de la jeunesse, mais aussi des sports, et je conçois que, à ce titre, il soit plus aisé d'enfoncer des portes ouvertes que de franchir des obstacles. Car, si un gouvernement de la République n'avait pas comme objectif de favoriser l'inscription sur les listes électorales, cela poserait tout de même problème ! Et il y a lieu de s'interroger, par exemple, sur la place de l'instruction civique dans nos établissements scolaires. Il est certain que les jeunes seraient plus incités à s'inscrire sur les listes électorales si notre devise républicaine, « Liberté, Egalité, Fraternité », n'était pas qu'une formule inscrite sur le fronton de nos bâtiments publics, mais renvoyait à des notions concrètes. Il est vrai que le spectacle des affaires et des confrontations politiciennes ne peut guère les encourager.

Le point 4, consacré à la création d'une instance de médiation dans les écoles, constitue une ouverture. Mais le texte est vague et dépourvu de contenu. Vous ne définissez ni les compétences ni les moyens d'une telle instance.

Les points 5 et 20, qui concernent la création d'un numéro d'appel national, me conduisent à vous demander, madame le ministre, si vous-même et le Premier ministre ne pensez pas déjà à vous reconverter comme standardistes. On est bien loin du niveau de proposition que doit faire un gouvernement ! C'est un peu dérisoire !

Dans le point 6, vous proposez que certains jeunes effectuent leur service national sous forme civile. Soit ! A condition que cette forme de service national ne vienne pas se substituer ou remplacer, par exemple, des postes d'enseignants, comme cela commence à se faire dans nos écoles, mais qu'elle vienne renforcer les enseignants, en constituant en quelque sorte pour les jeunes un module de formation.

Le report d'incorporation à vingt-quatre ans pour les jeunes engagés dans certains cycles de formation professionnelle, qui fait l'objet du point 13, est une bonne proposition, à condition que ce report aille jusqu'au terme du contrat de qualification ou des études.

Au point 14, vous parlez de spécialistes. Mais spécialistes de quoi ? Spécialistes de « stages culs-de-sac » dont les jeunes sont déjà abreuvés ?

Au point 16, vous évoquez la possibilité pour les jeunes d'effectuer des stages rémunérés en entreprise. Mais avec quels droits pour les jeunes et surtout - puisque ce n'est qu'une faculté d'après votre texte - avec quelles obligations pour les entreprises ? Y aura-t-il un seuil ? De cinquante salariés, par exemple ? Vous savez d'ores et déjà que, dans le cadre de stages en alternance, nombre de jeunes voient leur formation annihilée faute d'avoir pu obtenir une telle possibilité de stage en entreprise.

Aux points 18 et 29, vous envisagez d'étendre l'octroi des bourses. Mais vous vous gardez d'en préciser le nombre et de définir les critères garantissant l'accès du plus grand nombre aux études dans la transparence. Vous n'en évoquez ni les modalités ni le contenu.

Au point 19, vous proposez de doubler le crédit de 110 millions de francs consacré aux fonds départementaux d'aides aux jeunes. Ce crédit ne représente déjà que 1/14 000 du budget de l'Etat. Ainsi, au lieu de donner une fois rien, vous proposez deux fois rien ! Ce n'est pas une politique pour la jeunesse, c'est un attrapenigaud !

Le point 21 consiste en la création d'une « carte jeune » utilisable dans vingt-quatre pays européens. Puis-je vous demander, madame le ministre, qui a supprimé la première « carte jeune » ? Ne serait-ce pas, par hasard, un certain M. Balladur ? Il ne faut pas manquer d'audace pour proposer une nouvelle « carte jeune » après avoir supprimé la première. Et rappelez-vous le propos de ce jeune que je citais au début de mon intervention : « Ce sont des gens aisés qui ne comprennent pas nos problèmes ! » Vous êtes-vous demandé quel usage fera un jeune, au chômage, qui n'a pas de revenu, de cette carte ouverte sur vingt-quatre pays ? De plus, si vous proposez aux jeunes d'aller dans vingt-quatre pays, vous ne proposez pas aux jeunes chômeurs, par exemple, de titre de transport leur permettant d'aller à la recherche d'un emploi. Vous ne suivez même pas la revendication tout à fait légitime de la Jeunesse ouvrière chrétienne qui propose d'accorder gratuitement la carte orange à tous les jeunes chômeurs. Vous ne proposez pas non plus d'accorder aux jeunes étudiants un titre de transport dans des conditions plus favorables.

Enfin - j'en arrive au terme de mon temps de parole, et j'ai besoin de toute la mansuétude de M. le président pour achever mon propos (*Sourires*) - votre point 22 vise

à créer 1 000 emplois pour le pays. Mais 1 000 emplois, c'est dérisoire ! Allez-vous, pour les 1 000 premiers, organiser une « course en sac » des maires en les mettant tous sur une ligne de départ à Longchamp pour voir quels sont ceux qui vont décrocher la timbale ? Sera-ce ensuite un « concours Balladur », un « concours Ballawinner » ou un « concours Ballaloser » ? Ce n'est pas très sérieux !

M. Hervé Novelli. N'en jetez plus !

M. Jean-Pierre Brard. Le point 23 concerne le logement des jeunes. Mais à aucun moment vous ne parlez des moyens mis en œuvre pour y remédier. A aucun moment vous ne dites quelles mesures vous prendrez pour que les jeunes puissent payer ces logements et s'installer.

De même, au point 26, vous parlez d'« accès autonome » à la sécurité sociale. C'est une bonne proposition.

M. Yves Nicolin. Ah !

M. Jean-Pierre Brard. Mais comment, madame le ministre, payer les cotisations ? Vous n'en soufflez mot !

Au point 25, vous dites qu'il faut une infirmière qualifiée dans chaque établissement à partir de 500 élèves. Mais alors, les établissements comptant 498 élèves ou 450 n'auront pas droit à une infirmière ? Je vois que cela fait rire certains de vos collaborateurs, qui habitent certainement dans les beaux quartiers et ignorent les problèmes de la vie réelle !

Enfin, je vais vous lire - car tout cela, ce n'est pas moi qui le dis, mais les jeunes de Montreuil, dont certains se trouvent ce soir dans les tribunes et seront très attentifs à vos réponses - la conclusion qu'en tire un jeune : « Il y a fort à parier que les mesures proposées, prises dans le grand tourbillon des présidentielles, n'apporteront rien de concret aux jeunes, surtout aux centaines de milliers d'exclus qui ne votent plus, ceux qui auraient pourtant le plus besoin de sentir à leur endroit une solidarité unanime de la collectivité nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*) »

M. le président. Mon cher collègue, vous n'êtes pas parvenu au « terme » de votre temps de parole ; vous l'avez plus que doublé !

M. Thierry Mariani. Douze minutes !

M. le président. La parole est à M. Bernard Derosier.

M. Bernard Derosier. Madame le ministre, je profiterai de l'occasion qui nous est offerte ce soir pour continuer avec vous un dialogue qui a parfois pris l'allure d'un débat que nous avons commencé lorsque vous veniez de prendre vos fonctions de ministre de la jeunesse.

J'avais alors constaté avec une certaine satisfaction votre volonté de vous engager dans une politique qui partirait de la situation existante, en s'appuyant notamment sur les associations et en travaillant avec elles. Ces partenariats habituels de l'Etat et des pouvoirs publics vous semblaient à l'époque - c'était au printemps et à l'été 1993 - de bons relais pour répondre aux attentes de la jeunesse.

Ce dialogue, ce débat, nous l'avions poursuivi le 18 octobre dernier quand, dans ce même hémicycle, vous étiez venue en « mission » nous présenter les résultats de la consultation des jeunes.

Dans mon propos, j'avais alors exprimé quelques critiques. Oserai-je de nouveau, ce soir, subir vos foudres, madame le ministre ? J'en tremble d'avance !

Vous avez, cet après-midi, rappelé la genèse de ces propositions, en particulier votre intention première d'organiser une consultation, puis la manifestation d'opposition

de la jeunesse au contrat d'insertion professionnelle, qui avait conduit le Gouvernement et le Premier ministre à « décaler en touche » - permettez-moi cette image sportive puisque vous êtes aussi ministre des sports - en organisant cette vaste consultation, qui, entre parenthèses, a coûté très cher. Mais n'y revenons plus ! Cela est derrière nous. Elle vous conduit aujourd'hui à nous présenter vingt-neuf propositions, que vous nous avez exposées. Je vous en donne acte. Je les ai écoutées.

Le Gouvernement a pris l'initiative, aujourd'hui, d'un débat sans vote, montrant par là que, s'agissant de la jeunesse de ce pays, il considérait que le Parlement n'était pas directement concerné ! De vous à moi - ne le répétons pas, madame le ministre - à quoi sert ce défilé à la tribune, auquel je me prête, alors que, au bout du compte, le Premier ministre, et vous-même peut-être, avez arrêté ces vingt-neuf mesures et allez sans doute essayer de les mettre en application sans que le Parlement soit réellement consulté en tant que représentant de la nation et en tant que porte-parole des aspirations des jeunes, comme nous le sommes, les uns et les autres ?

Le résultat ? Le résultat, c'est que nous ne sommes pas - malheureusement - très nombreux dans cette enceinte.

M. Hervé Novelli. Il y a la qualité !

M. Bernard Derosier. En prenant cette initiative d'un débat sans vote, vous avez pris le risque, madame le ministre, avec votre Gouvernement, de décevoir une fois de plus la jeunesse de ce pays, qui aura tendance à considérer que la représentation nationale ne se préoccupe pas de ses problèmes - ce qui, j'en suis persuadé, n'est pas la réalité.

Après le tapage médiatique qui a été organisé autour de la consultation nationale, après le rapport du comité des sages mis en place pour l'occasion, les jeunes de seize à vingt-cinq ans de ce pays étaient en droit d'attendre de votre gouvernement qu'il réponde à leurs préoccupations légitimes. Au lieu de quoi, M. Balladur fait de l'abaissement à dix-huit ans de l'âge d'éligibilité aux élections régionales, cantonales ou comme maire la pierre angulaire d'un dispositif on ne peut plus creux - pardonnez-moi la trivialité de l'expression - qui ne répond en rien aux vraies questions posées par la jeunesse.

Vous avez rappelé l'action de certains de ceux qui vous ont précédé à la fonction que vous occupez aujourd'hui. Vous avez notamment cité M. Missoffe. Je ne sais pas si c'est lui qui aura le plus marqué la politique de la jeunesse de ce pays. Permettez-moi d'en douter...

M. Jean-Pierre Brard. « Suivez le bouc ! » (*Sourires.*)

M. Bernard Derosier. J'allais le dire. Il avait invité les jeunes à le suivre, mais très peu l'ont entendu.

J'aurais préféré, gaulliste pour gaulliste, que vous évoquiez M. Herzog ou M. Mazeaud, qui ont été de bons ministres de la jeunesse et des sports.

Vous avez souligné la difficulté qu'ont rencontrée les gouvernements dans l'engagement d'un dialogue avec la jeunesse. Je vous donne acte de cette difficulté. Mais nous sommes tous, nous l'avons été ou nous le serons, parents ou en contact avec des jeunes et nous connaissons bien cette difficulté tant les centres d'intérêt ne sont pas les mêmes d'une génération à l'autre, *a fortiori* quand deux générations séparent un jeune de l'adulte qu'il a en face de lui.

Il n'est pas de politique de la jeunesse, il n'est pas de politique pour la jeunesse, madame le ministre, qui puisse être mise en oeuvre sans d'abord s'appuyer sur une politique de l'enfance ou de la petite enfance, sur une poli-

tique de l'éducation, sur une politique du sport, sur une politique de la santé, sur une politique du logement, sur une politique de l'emploi. Bref, ainsi que l'a dit cet après-midi mon collègue Laurent Cathala, une approche globale de la politique à mener en direction de la jeunesse est nécessaire. Or dans tous les domaines que je viens d'énumérer, il y a insuffisance, matière à critique, matière à insatisfaction de la part des jeunes et, d'une façon plus générale, de la part des Françaises et des Français qui ne peuvent accepter sans réagir de voir un gouvernement laisser un nombre trop élevé de jeunes au bord du chemin.

Mais je me prends à critiquer. M'en accordez-vous le droit, madame le ministre ? J'ose le croire et je veux espérer que votre réplique ne sera pas trop vive. J'ai le souvenir, de votre réaction, le 18 octobre dernier - voyez comme elle m'a marqué - de votre réaction très dure, trop dure même, à mon propos, alors qu'il s'agit, convenons-en, de conjuguer tous les efforts, notamment les vôtres et ceux - pourquoi pas ? - de l'opposition, pour répondre aux attentes de la jeunesse.

Il faut considérer la jeunesse dans sa diversité et c'est sur ce point que l'on peut vous adresser le principal reproche. En effet, les mesures que vous avez présentées s'adressent à des jeunes qui ne sont pas confrontés aux graves problèmes qui touchent malheureusement un trop grand nombre de jeunes gens et de jeunes filles. Mon collègue Julien Dray a relevé l'absence à vos côtés du ministre de l'éducation nationale et du ministre de l'enseignement supérieur. Je pourrais regretter à mon tour celle du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, car trop nombreux sont les garçons et les filles qui « galèrent » dès la fin de leur scolarité obligatoire, c'est-à-dire à seize ans, ces jeunes qui se retrouvent sans formation et sans disposition particulière pour suivre des études.

Que fait le Gouvernement ? Il supprime les programmes de préparation active à la qualification et à l'emploi. L'une de nos collègues de votre majorité le déplorait tout à l'heure ; je le déplore après elle. Le dernier programme en la matière a concerné 90 000 jeunes, ce qui n'est pas rien ! Ils ont pu avoir une chance de se préparer à la vie active. Et je ne parle pas des licenciements intervenus dans les organismes qui consacraient leurs activités à ces programmes !

Trop nombreux sont les garçons et les filles qui recherchent dans la toxicomanie, dans l'usage des drogues, douces d'abord et dures ensuite, une solution à leurs problèmes, une réponse à leur attente. Malheureusement, dans le domaine de la santé, vous êtes un peu courts, alors qu'il y a beaucoup à faire pour la jeunesse. Que l'on pense simplement au sida ! On sait combien cette terrible maladie est dévastatrice parmi les jeunes.

Je terminerai par ce par quoi avait commencé, notre dialogue en 1993 : votre relation avec ce que j'appellerai les « corps intermédiaires ». Je connais les reproches qu'on adresse aux associations, notamment à propos de leur faible représentativité. Mais aucune d'entre elles ne prétend rassembler, parmi leurs adhérents ou leurs usagers, l'ensemble de la jeunesse française. Aucune d'entre elles n'affirme que ce pourrait être le cas de toutes les associations réunies. Une telle situation ne serait d'ailleurs pas souhaitable.

Au-delà de cette faible représentativité, certains les considèrent comme un peu ringardes parce qu'elles sont nées après la guerre, dans le mouvement de la Libération, ou un peu avant, et ils s'appliquent qu'elles ne sont plus

adaptées au contexte d'aujourd'hui. On avance à titre d'excuse que les jeunes veulent autre chose, sans que l'on sache d'ailleurs quoi leur proposer en compensation.

Madame le ministre, je voudrais que vous ne négligiez pas ces partenaires. Les associations jouent un rôle évident dans la société française. Elles ont l'avantage d'être structurées et, dans une société organisée, il n'est pas négligeable de pouvoir s'appuyer sur des organismes structurés. Elles constituent également un élément important de l'activité économique à travers le secteur de l'économie sociale dans lequel elles s'inscrivent. Ne les négligez pas ! Ne les découragez pas ! Ne suivez pas l'exemple de votre collègue de l'éducation nationale que l'on interpellait cet après-midi même, lui qui va jusqu'à supprimer 0,5 douzième de leurs moyens, réalisant ainsi des économies de bouts de chandelles.

Pour conclure, je vous dirai, madame le ministre, que les mesures proposées demeurent largement inadaptées à la globalité des problèmes exprimés par les jeunes lors du mouvement du printemps dernier et à travers la consultation elle-même. Il faut aller plus loin ! Si vous en avez la volonté, nous pourrions alors vous approuver. Mais tel n'est pas encore le cas ce soir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Rosselot.

M. Jean Rosselot. Madame le ministre, je voudrais à mon tour souligner - mais ai-je besoin d'insister ? - le bien-fondé des actions que vous menez dans le cadre de marges budgétaires certes étroites, mais dont vous tirez au mieux parti.

L'initiative du questionnaire manifeste votre volonté d'innover, de vous rapprocher coûte que coûte du monde de la jeunesse, de dialoguer avec lui, de l'entendre, de le comprendre, pour entreprendre.

Ceux qui prétendent le contraire ont-ils jamais tenté une expérience équivalente ? Ils ont dénoncé l'initiative, mais l'ampleur de l'intérêt qu'elle a suscité chez les jeunes a montré la vanité de leurs critiques, je dirai presque, à l'instar de Julien Dray, la vanité de leur « ratatouille ».

Je centrerai ma brève intervention sur quelques aspects des mesures décidées après le dépouillement du questionnaire. Parmi ces mesures, qui vont dans le bon sens, je le répète, je m'attacherai à commenter deux d'entre elles, l'une concernant les stages en entreprise et l'autre les emplois dont le sport populaire est virtuellement porteur.

L'apprentissage de la vie en entreprise est capital pour nos jeunes, en particulier pour les diplômés. Le stage en entreprise arme les jeunes pour le passage difficile de l'adolescence à la vie active. Je rejoins sur ce point l'analyse du président Boyon sur la difficulté d'organisation et sur le coût des stages en entreprise, et c'est pourquoi je pense qu'il faut nous doter, sous des formes partenariales à déterminer, d'un véritable service public d'organisation de stages et d'expériences en entreprise. Pour ce faire, on peut faire appel au tutorat et déterminer des modalités qui fassent qu'il s'agisse non pas d'une charge, mais d'un enrichissement pour l'entreprise.

Une telle action revêtirait un caractère transversal et interministériel.

Ce raisonnement peut et même doit revêtir une dimension européenne, comme l'a justement souligné Mme Hôstalié. Le président Edgar Faure, qui a été ce soir évoqué et invoqué, avait créé en Franche-Comté un service régional d'organisation de stages de jeunes en entreprise en Europe. Il voyait, dans ce « tour de France des jeunes », un triple intérêt : une ouverture des esprits des jeunes à la conscience européenne, l'apprentissage de la vie en entreprise et l'apprentissage des langues.

Je vous invite, madame le ministre, à prendre l'attache du successeur d'Edgar Faure à la présidence de l'assemblée des régions d'Europe, vecteur de cette opération, pour étudier dans quelle mesure cette expérience peut être appliquée et généralisée.

J'en viens à mon second point. La branche d'activité que représente le sport et ses dérivés offre un gisement d'emplois qu'il faut exploiter. Ce gisement intéresse des milliers de jeunes sortis trop tôt, hélas ! du système scolaire, mais ayant tout de même accompli l'effort de suivre des formations professionnelles longues, quelquefois coûteuses et difficiles, qui les ont conduits au brevet d'Etat d'éducateur sportif. Ces jeunes ont souvent peu de chances de concrétiser leurs aspirations à exercer à titre professionnel dans le monde sportif. Que font-ils alors ? Beaucoup se tournent, heureusement, vers d'autres activités professionnelles ou, malheureusement, vers l'ANPE.

Vos directions départementales de la jeunesse et des sports recensent nombre de demandes de comités sportifs pour l'obtention d'aides publiques destinées à la création de postes d'éducateur départemental pour le canoë, le ski, le judo ou l'athlétisme, par exemple. Peut-être faudrait-il créer une sorte de « FONJEP sportif » pour donner à terme une assise à toutes ces créations d'emplois virtuelles. Cela reconforterait les jeunes titulaires des brevets et aiderait à la mise en œuvre des politiques locales en faveur des sports et de la jeunesse.

Vous avez, s'agissant des politiques locales, accompli un effort de déconcentration louable. Celui-ci, et je m'en rends compte dans mon département, permet une plus grande agilité de vos représentants sur le terrain.

M. Jean-Pierre Brard. Avec quel argent ? (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean Rosselot. Le qualitatif a son importance, toute son importance...

M. Jean-Pierre Brard. Blablabla !

M. Jean Rosselot. Ce n'est pas, cher collègue, parce que vous avez échoué sur ce plan qu'il faut aujourd'hui formuler des reproches injustifiés !

M. Jean-Pierre Brard. Sans argent, ce ne sont que de vaines paroles !

M. Jean Rosselot. Ce n'est pas ce qui coûte le plus cher qui est le plus efficace, mon cher collègue.

M. le président. Ne vous laissez pas interrompre, monsieur Rosselot. Veuillez poursuivre !

M. Jean Rosselot. Madame le ministre, vos services peuvent ainsi, et je souligne le grand intérêt de cette opération de déconcentration...

M. Jean-Pierre Brard. Sans argent !

M. Jean Rosselot. ... mieux analyser, mieux identifier les besoins et apporter ainsi des réponses plus efficaces et plus adaptées. C'est déjà ça !

Mais la déconcentration a son corollaire : la décentralisation. À cet égard, on aurait aimé que vous fassiez œuvre efficace. Or, l'administration du sport a été oubliée dans les lois de décentralisation. Le moment est donc peut-être venu de réfléchir à une articulation entre les pouvoirs déconcentrés de l'Etat et les pouvoirs décentralisés dans les départements.

Des normes judicieusement établies et la définition de règles du jeu claires et précises apporteraient un plus certain mouvement sportif et, en définitive, à l'emploi.

« Quand on est jeune », disait Edouard Herriot, c'est pour toujours. La jeunesse, c'est vrai, est un état d'esprit...

M. Yves Nicolin. Très bien !

M. Jean Rosselot. ... et nous savons, madame le ministre, qu'il vous anime. Nous souhaitons que, par votre entremise, il soit synonyme d'espoir, d'insertion et d'accomplissement, par chacun de nos jeunes, de son meilleur destin individuel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Brard. Il est surtout synonyme de chômage !

M. le président. La parole est à M. Yves Nicolin.

M. Yves Nicolin. Madame le ministre, je voudrais d'abord vous remercier, car on ne le fait pas suffisamment...

M. Jean-Pierre Brard. Vraiment de rien !

M. Yves Nicolin. Non, pas de rien, monsieur Brard ! Si vos souvenirs sont bons, vous devez savoir que le Parlement n'a pas eu droit, depuis 1981, à un débat sur la jeunesse grâce à vos amis socialistes et à vous-même qui les souteniez. C'est un peu regrettable !

M. Jean-Pierre Brard. Il n'y aura pas de vote à l'issue de la présente discussion ! Il n'y a pas d'argent au budget ! C'est parler pour ne rien dire !

M. Yves Nicolin. Je vous remercie, madame le ministre, d'avoir souhaité auprès du Premier ministre qu'un tel débat ait lieu au sein de notre assemblée.

Cela dit, je suis un peu déçu, non par vous, non par nous-mêmes, mais par l'opposition : elle critique, elle fustige les propositions qui lui sont faites, mais elle ne propose rien.

M. Hervé Novelli. Elle est absente !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Elle est nulle !

M. Yves Nicolin. Comment s'en étonner puisqu'elle n'a rien proposé pendant de nombreuses années ?

M. Jean-Pierre Brard. Vous devez avoir des boules Quiès dans les oreilles !

M. Yves Nicolin. M. Dray a dit : « Il y a rien ! Il n'y a rien ! Il n'y a rien ! » Mais qu'avez-vous fait durant treize ans ? Nous aurions pu avoir aujourd'hui un débat donnant lieu à de nombreuses propositions.

Madame le ministre, même s'ils sont heureux en famille et s'ils se sentent très correctement formés par l'école et l'université, de nombreux jeunes ont le sentiment d'avoir devant eux un obstacle infranchissable, je veux parler de leur entrée dans la vie professionnelle, de leur première expérience en entreprise.

M. Hervé Novelli. Très juste !

M. Yves Nicolin. Avec mes collègues de l'UDF, nous nous sommes répartis les tâches pour vous parler de la citoyenneté des jeunes, de leur ouverture sur le monde et de la préformation, sujet abordé par Marie-Thérèse Boisseau. Avant que M. Landrain ne conclue, j'évoquerai quant à moi l'entrée dans la vie professionnelle, la première expérience professionnelle en entreprise, principal sujet de préoccupations des jeunes. Vous me permettrez de formuler à cet égard plusieurs propositions.

Loin de moi l'intention de critiquer l'action menée par votre gouvernement car c'est bien lui qui, le premier, a voulu aborder ce dossier et qui s'est mis à l'écoute des

jeunes en leur proposant un questionnaire. Ils y ont répondu en très grand nombre, en dépit des critiques de ceux qui aujourd'hui se taisent devant le taux de réponses que nous avons obtenu. Mais pour les avoir rencontrés au cours de ces derniers jours, notamment grâce à vous, madame le ministre, je me dois de vous rapporter leur déception touchant à certains domaines couverts par les vingt-neuf propositions.

J'ai eu l'occasion de travailler à différentes reprises sur le sujet avec les comités d'organisation de la consultation nationale des jeunes. J'ai même élaboré un petit questionnaire, à l'intention des députés de notre majorité, pour savoir comment étaient perçues ces propositions.

Sept sur vingt-neuf répondent plus ou moins directement aux attentes des jeunes en matière d'insertion professionnelle. Vous conviendrez avec moi que nous nous devons d'aller plus loin, notamment s'agissant d'un point qui n'est pas abordé, ou qui l'est très peu : le premier emploi. Vous nous avez dit qu'il ne s'agissait que d'un premier train de mesures. Les jeunes, comme nous-mêmes, attendent beaucoup du deuxième train.

Le ministre de la défense a pour sa part mis l'accent sur l'aménagement des conditions d'exercice du service national. Trois mesures vont dans le bon sens en matière d'insertion professionnelle, même si l'on peut regretter que les moyens mis en œuvre ne correspondent pas à l'attente : quinze mille places de service civil au lieu de trois mille, mais dans quatre ans ! Faut-il vraiment attendre quatre ans pour mettre en place ces quinze mille places ?

M. Jean-Pierre Brard. Surtout que vous ne serez plus là !

M. Yves Nicolin. La formation de trente mille jeunes appelés dans cinq ans en VSL et vingt mille formations préqualifiantes sont prévues. Mais ne pouvait-on aller plus vite ? Ces quatre ou cinq ans d'attente ne vont-ils pas décevoir les jeunes concernés ?

Quant au report d'incorporation jusqu'à l'âge de vingt-quatre ans, pour permettre de terminer des cycles de formation professionnelle, il s'agit d'une mesure très attendue qui permettra d'aligner sur les étudiants ceux qui suivent des formations pratiques et tout aussi honorables que des formations intellectuelles.

Le ministre de l'éducation propose de faire connaître aux jeunes les perspectives souvent inconnues qui s'offrent à eux par le biais d'heures de cours consacrées à l'orientation et à la formation sur les métiers. Enfin, pourrais-je dire !

Permettez-moi une anecdote personnelle. En 1981 déjà - année célèbre ! -, alors que j'étais en première, je faisais moi-même remarquer à mon professeur d'histoire-géographie que : nous ne connaissons que les grandes filières. Lorsque vous êtes en première, en terminale, vous connaissez les filières d'avocat, de médecin. Vous savez éventuellement comment devenir plombier, instituteur ou professeur. Mais des centaines d'autres métiers, qui pourraient répondre à l'aspiration des jeunes...

M. Jean-Pierre Brard. Député, par exemple !

M. Yves Nicolin. ... ne sont pas suffisamment enseignés, et sont parfois totalement inconnus. Il est donc très important, pour permettre aux jeunes de s'ouvrir sur le monde, de s'ouvrir sur ces métiers, de développer une véritable « instruction civique » à ce niveau.

M. Hervé Novelli. C'est vrai !

M. Yves Nicolin. Souhaitons donc que la mesure proposée par le ministre de l'éducation nationale évite aux jeunes des orientations qui ne leur conviennent pas, et qu'elle leur permette une meilleure insertion professionnelle.

Je passe rapidement, bien que le sujet m'intéresse ou autant, sur l'aide à l'association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Notons toutefois qu'une telle mesure, bien que nécessaire, ne résoudrait qu'en partie la situation des étudiants. De plus, les jeunes, ne font pas tous des études, loin s'en faut ! L'accroissement des aides et des bourses est, elle aussi, une bonne mesure ; elle doit permettre la réalisation de nombreux projets qui pourront avoir valeur d'exemple pour toute une génération.

Mon attention se portera sur la porte de l'entreprise, infranchissable pour près d'un jeune sur quatre. Le Premier ministre n'a-t-il pas dit lui-même qu'il n'y avait aucune fatalité dans le chômage de toute une génération ? Dès lors, la mesure consistant à offrir à tout jeune demandeur d'emploi âgé de seize à vingt-cinq ans un stage rémunéré en entreprise apparaît comme la seule véritable bouée de sauvetage dans ces vingt-neuf propositions.

Vous nous avez dit qu'il s'agissait d'un premier train de mesures. Sachez donc, madame le ministre, que nous attendons beaucoup du prochain. Aussi quelques pistes doivent-elles être envisagées dans un esprit positif et constructif. Si vous le permettez, je ferai un rapide retour en arrière.

Avant les événements du CIP, j'avais déposé une proposition de loi tendant à faciliter le premier emploi des jeunes. On m'avait répondu que le coût ne permettait pas de la mettre en application. Après le CIP, les choses devenaient possibles puisque le Premier ministre avait décidé la mise en place de primes s'adressant à un public tout aussi large. N'avons-nous pas perdu un temps précieux ? N'aurions-nous pas pu procéder à un chiffrage et aboutir beaucoup plus rapidement à la mesure concrète, la prime notamment ? Aujourd'hui, nous devons aller de l'avant. Afin d'être concret, je développerai six propositions.

Première proposition : les stages. Les stages non rémunérés en entreprise doivent pouvoir devenir sinon obligatoires, nous l'avons bien compris, du moins très incitatifs. Les entreprises ne doivent pas les considérer comme une contrainte ou une charge mais comme un atout. Pour cela, votre prochain train de mesures doit en comporter une tout à fait concrète et pratique qui permette d'inciter véritablement les chefs d'entreprise à offrir à chaque jeune un stage, rémunéré si c'est possible, non rémunéré si cela ne l'est pas.

Deuxième proposition : le premier emploi d'un jeune doit être totalement exonéré de charges patronales la première année, partiellement exonéré la deuxième année et rentrer ensuite dans le droit commun. C'est la 55^e proposition du comité consultatif et c'est aussi l'objet de la proposition de loi que nous avons déposée au mois d'avril.

Troisième proposition : il faudrait faire preuve d'une plus grande souplesse en matière de dispense du service national en faveur des jeunes qui prennent des risques et qui investissent dans la création d'entreprise. Je ne vous citerai qu'un exemple. Dans ma circonscription, un jeune fleuriste a décidé de s'installer, mais il a dû fermer son commerce pour faire son service militaire. En effet, pour bénéficier de l'exemption au titre de créateur d'entreprise, celle-ci devait avoir deux ans et employer deux salariés !

Lui venait de débiter, n'avait pas encore de salarié, mais s'appêtait à en embaucher un. Il ne rentrait pas dans les clous ! Il a donc dû fermer son commerce,

M. Jean-Pierre Brard. De toute façon, Sarkozy l'aurait tué avec la TVA !

M. Yves Nicolin. Il y a donc vraiment quelque chose à faire pour que les dispenses du service national soient accordées avec plus de souplesse.

Quatrième proposition : mobiliser les chefs d'entreprise par le biais du parrainage. Une expérience en ce sens, réalisée à l'initiative de Pascal Clément, a été menée avec succès dans le département de la Loire, dont je suis conseiller général. Rappelons simplement ce qui s'est passé.

Bien que cela n'entre pas dans les compétences des départements, nous avons souhaité agir en faveur de l'emploi des jeunes en mobilisant les chefs d'entreprise. Nous les avons placés face à un devoir moral et leur avons proposé de faire pour un jeune ce qu'ils feraient pour leur propre fils, ou leur neveu, s'il était à la recherche d'un emploi. Nous leur avons donc demandé de parrainer un jeune en le recevant une fois par mois, en le guidant dans sa démarche de recherche d'emploi, en mettant à sa disposition leur propre fichier de relations. Les jeunes de moins de vingt-six ans possédant une formation supérieure à bac + 2 à la recherche d'un premier emploi étaient 900 dans le département. Résultat de cette opération : la moitié de ceux qui ont répondu à ce parrainage ont trouvé un emploi. Cette mesure n'est pas coûteuse, mais elle suppose une conviction. Elle a donné des résultats tout à fait concrets.

Cinquième proposition : accroître, dans une large mesure, l'aide à apporter aux associations qui embauchent des jeunes pour des emplois d'utilité sociale.

Enfin, sixième proposition, accorder un avantage aux entreprises qui associent leurs futurs retraités à la formation des jeunes entrant dans l'entreprise. C'est, en effet, un véritable partenariat qu'il convient de mettre en place afin que ceux qui vont partir à la retraite passent le témoin aux jeunes, en quelque sorte.

Voilà, madame le ministre, quelques mesures concrètes, précises. Certaines sont coûteuses, d'autres moins. C'est en tout cas avec ce genre d'initiatives que nous pouvons avancer. Je vous renouvelle mes remerciements pour avoir permis à la représentation nationale d'aborder ce débat dans une certaine quiétude. Souhaitons que le prochain train de mesures donne plus de conviction et plus de foi en elle-même à notre jeunesse, que nous essayons de représenter chaque jour à l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Brard. C'est sûr que ce train-ci, ce n'est pas le TGV !

M. le président. La parole est à M. Patrick Delnatte.

M. Patrick Delnatte. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, alors que le Gouvernement vient d'annoncer un train de mesures destinées à apporter les premiers éléments de réponse aux inquiétudes et aux souhaits des jeunes, il était particulièrement opportun d'organiser ce débat afin que les parlementaires puissent apporter leur contribution.

Je voudrais, pour ma part, aborder trois thèmes.

Le premier est relatif aux jeunes les plus en difficulté. Tous les efforts faits par l'Etat pour résoudre le très grave problème de l'emploi des jeunes n'arrivent pas aujourd'hui.

d'hui à répondre à tous les besoins. D'une part, par manque de place, tous les jeunes ne peuvent accéder aux différentes formules de stages d'insertion ou aux CES ; d'autre part, le RMI n'est de toute façon pas accessible aux moins de vingt-cinq ans sans charges de famille. Je ne suis d'ailleurs pas convaincu que le RMI serait la meilleure solution. Après le SMIC jeunes, nous aurions le RMI jeunes ! Pourquoi vouloir enfermer les jeunes dans des sous-catégories ?

M. Jean-Pierre Brard. Surtout ne rien leur donner : c'est votre politique !

M. Patrick Delnatte. Il faut donner aux jeunes majeurs la possibilité d'être autonomes par rapport à leur famille, qu'ils le souhaitent ou que cette autonomie leur soit imposée. D'un autre côté, bien évidemment, il ne faut pas permettre que certains d'entre eux, à bout de ressources, puissent basculer en quelques jours dans une marginalité dont il est bien difficile de sortir. Autrement dit, il faut reconnaître aux jeunes sans emploi ou activité le droit de bénéficier d'un véritable filet de protection face à tous les dangers du désœuvrement et de la désespérance. Je pense aux jeunes lycéens majeurs sans aide familiale, à ceux qui ne bénéficient d'aucune formule d'insertion ou à ceux qui, après avoir espéré accéder à l'indépendance par un stage, se retrouvent sans ressources dans l'attente incertaine de pouvoir profiter d'une autre formule.

Pour tous les jeunes en difficulté, il faut un effort de solidarité accru. Mais j'ai toujours estimé indispensable que l'aide qui leur est destinée soit liée à un engagement d'insertion. C'est pourquoi je souhaite que la formule des fonds d'aide aux jeunes, qui répond bien à ce but, soit développée et que leurs critères d'attribution soient ouverts afin de répondre à l'ensemble des besoins. L'annonce par le Premier ministre du doublement de l'effort de l'Etat est, en ce sens, une bonne nouvelle.

Mais, au-delà de l'effort quantitatif, je veux souligner ici que l'efficacité commande que ce mécanisme bénéficie de toute la souplesse d'application indispensable pour que les services sociaux qui en ont la charge, notamment dans les communes, puissent répondre de la façon la plus adaptée à la très grande diversité des situations. Je crains que la somme de 5 000 francs par jeune et par an, attribuée par les fonds d'aide aux jeunes, mesure annoncée par M. le Premier ministre, ne soit un chiffre théorique. Je souhaite que cette somme ne soit pas considérée comme un plafond appliqué rigoureusement et qu'il soit tenu compte de la situation de chaque jeune concerné.

Deuxième thème : toutes les aides imaginables n'ont vraiment de valeur que si elles peuvent accompagner une insertion. Or, sur ce plan, les jeunes sont très conscients de vivre une époque beaucoup plus difficile que celle où leurs parents démarraient dans la vie. Ils sont réalistes, souvent sans illusions. C'est pourquoi il sera indispensable de mettre l'accent sur le développement et l'attractivité de toutes les formes d'intégration à caractère social. Plutôt que d'attendre un pilotage de haut par l'Etat, il nous faut faire confiance au foisonnement des initiatives locales et les relayer. En prise directe sur les besoins, elles offrent une chance supplémentaire d'efficacité.

Pour cela, il serait extrêmement utile d'effectuer un repérage systématique des initiatives afin de faciliter leur reconnaissance, leur coordination et leur mise en réseau. Alors, il sera possible de mettre en cohérence les stratégies, d'établir une concertation avec l'Etat et les collectivités locales, permettant de s'accorder autour de thèmes et de cadres d'action. Pourraient alors se mettre en place des relations contractuelles permettant d'augmenter, et sur-

tout de pérenniser, les financements. Tous les acteurs de l'insertion ont besoin d'avoir une lisibilité de leurs possibilités d'intervention pour l'avenir. Ce type de rapport est en train de se mettre en place avec les organisations non gouvernementales pour notre action en faveur du tiers monde. Nous devons adapter ce schéma de relation entre des associations et l'Etat au développement de l'action sociale en faveur de nos jeunes.

Troisièmement, par ma dernière référence, j'en viendrai naturellement à cette nouvelle chance que pourrait représenter, pour de nombreux jeunes, la relance de l'idéal de la coopération vers les pays du Sud, mais aussi désormais vers l'Europe de l'Est. Je pense en particulier aux jeunes qui préparent un diplôme et qui sont inquiets pour leur avenir professionnel. Pour eux, nous pouvons et nous devons ouvrir une fenêtre sur l'espoir par un renouveau de l'idéal et de la politique de coopération. A l'Est comme au Sud, nombre de pays ont besoin de ce type d'aide, de tous niveaux et dans de nombreux domaines. S'offriraient alors à notre jeunesse de nouvelles chances de démarrer dans la vie, de satisfaire ses idéaux et sa soif de découvertes et d'échanges. Les expériences ainsi acquises sur le terrain pourraient ensuite être mises à profit sur place même ou lors du retour en France. Cela représente un certain coût, certes, mais si faible comparativement au gâchis humain et au coût économique du chômage.

M. Jean-Pierre Brard. Très bien ! Là, vous avez raison !

M. Patrick Delnatte. Nous devons aussi considérer, à la lumière de notre expérience du service national de la coopération et, plus largement, de l'exemple américain des volontaires pour la paix...

M. Jean-Pierre Brard. Ça, c'est la CIA ! Il ne faut pas tout mélanger, quand même !

M. Patrick Delnatte. ... que les liens individuels et collectifs ainsi tissés auraient une incidence importante sur l'évolution des rapports entre les zones destinataires de ce type d'aide et notre pays.

Il y a là, me semble-t-il, un grand projet pour notre jeunesse et pour la France. Ce n'est pas simple et ne peut se faire en un jour. Mais nous avons une pratique et nous venons d'engager une réforme salutaire de nos modes d'intervention, en liaison avec les ONG et les collectivités territoriales. Nous pouvons donc aller de l'avant.

Je suis persuadé qu'il y a là, madame le ministre, une grande ambition que le Gouvernement et notre majorité parlementaire pourraient offrir aux Français pour la décennie à venir.

M. le président. La parole est à M. Thierry Mariani.

M. Thierry Mariani. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, quand le Gouvernement a lancé ce fameux questionnaire à la jeunesse, que de propos railleurs et ironiques n'avons-nous pas entendus ! Et pourtant, n'en déplaise à certains, il a obtenu 1 500 000 réponses !

M. Jean-Pierre Brard. Les jeunes prennent les choses au sérieux, mais pas vous !

M. Thierry Mariani. C'est bien la preuve que cette jeunesse attendait qu'on lui donne la parole et que ce questionnaire peut être considéré aujourd'hui comme représentatif.

M. Jean-Pierre Brard. Mais les réponses ?

M. Thierry Mariani. Si les réponses sont satisfaisantes, il est vrai que l'impact médiatique des mesures annoncées se révèle décevant. En effet, ces vingt-neuf mesures ont trop souvent été caricaturées - nos adversaires viennent de le

prouver une fois de plus - par les médias notamment, et réduites à la seule annonce de l'éligibilité à partir de dix-huit ans...

M. Jean-Pierre Brard. Il y a les lignes de téléphone, quand même! Vous oubliez les mesures essentielles!

M. Thierry Mariani. ... dont certains se servent pour masquer des mesures bien plus intéressantes pour la jeunesse.

Permettez-moi donc, madame le ministre, de saluer ce premier train de vingt-neuf mesures. Votre démarche est courageuse et concrète. Le dialogue a été renoué. Les jeunes se sont exprimés et ils espèrent avoir été entendus.

Pour résumer ce premier train de mesures, je dirai que le Gouvernement tient compte des aspirations de la jeunesse en prenant, d'une part, des mesures prioritaires pour tous les jeunes et, d'autre part, des mesures pour les jeunes prioritaires. Ces mesures ont pour effet de recentrer la place de la jeunesse dans la société, de revaloriser son rôle. La première démarche du Gouvernement, qui consiste à impulser un nouveau souffle et à donner des moyens supplémentaires, tels les commissions jeunes, le médiateur, la carte jeunes, a le mérite de ne pas verser dans l'assistanat et la démagogie.

M. Jean-Pierre Brard. Et l'emploi? Et le logement?

Mme Marie-Thérèse Boisseau. On ne peut pas tout traiter à la fois!

M. Thierry Mariani. Il s'agit de mesures d'accompagnement destinées à conforter le rôle de la jeunesse dans la société.

La jeunesse, madame le ministre, est la période des grands projets, des rêves et de l'imagination.

M. Jean-Pierre Brard. Avec vous, ce n'est pas le rêve, c'est un cauchemar!

M. Thierry Mariani. Mais nourrie par un idéal de changement et de mouvement, elle est aussi le temps de la révoite, de l'affirmation contre les parents, les maîtres et la société. Le malaise des jeunes va croissant dans nos sociétés modernes, qui créent plus de peur qu'elles n'en suppriment. Les jeunes ont peur du chômage. Plus de 23 p. 100 de ceux de moins de vingt-cinq ans sortis du système éducatif sont aujourd'hui touchés par ce fléau.

Les premières réponses au questionnaire nous révèlent que les jeunes sont inquiets et réalistes. Il s'agit désormais avant tout, pour eux, de trouver un emploi, car la citoyenneté, nous en sommes ici tous convaincus, passe par l'emploi et l'insertion.

Plusieurs députés du groupe communiste. Eh oui!

M. Thierry Mariani. La jeunesse est, hélas, de plus en plus souvent déseuvrée, et, pour beaucoup, le désespoir a pris le pas sur l'espoir.

M. Jean-Pierre Brard. A cause de qui?

M. Thierry Mariani. Si bon nombre de jeunes sont à peu près insérés dans la société, d'autres se placent, petit à petit, en marge de celle-ci. Des comportements de fuite peuvent se manifester soit par l'utilisation de consommations toxiques, soit par une agression contre cette société.

Ces marginaux posent une grave interrogation à laquelle les gouvernements de gauche n'ont pas su répondre. (*« Ils m'ont rien fait! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Quand on voit le bilan de ceux qui prétendent aujourd'hui donner des leçons à la jeunesse, on peut se demander s'ils en ont réellement les moyens. Convaincus qu'ils avaient le monopole de la jeunesse, les socialistes et leurs alliés

communistes ont cru avec force et démagogie prendre en considération l'attente de ceux qu'on avait appelés la « génération Mitterrand ».

M. Jean-Pierre Brard. Politicien!

M. Thierry Mariani. La démagogie et l'illusion, monsieur Brard, voilà le bilan de dix années de gestion de la gauche! Dix années de gestion catastrophique, c'est tout ce que vous avez su offrir aux jeunes!

M. Laurent Cathala. Malik Oussekiine, c'est nous?

M. Jean-Pierre Brard. Devaquet, vous connaissez, monsieur Mariani? Lui, il s'en souvient!

M. Thierry Mariani. L'explosion dans les banlieues, les milliers de chômeurs en plus, les jeunes inquiets pour l'avenir, c'est cela aussi le bilan de la génération Mitterrand! Pourtant, la jeunesse mérite les plus grands égards. Elle est, en effet, le capital le plus précieux pour l'avenir de notre société. C'est, nous en sommes tous convaincus, la France d'aujourd'hui et de demain.

Il est donc de notre devoir, madame le ministre, de répondre à ce malaise. L'effort de compréhension et d'écoute qui a été engagé par le Gouvernement doit être poursuivi. Tout en comprenant les aspirations de la jeunesse, le rôle et le devoir des responsables politiques que nous sommes est de préparer l'avenir pour elle et avec elle.

C'est pourquoi je voudrais insister sur trois points qui me paraissent essentiels: l'acquisition du premier emploi, le service national...

M. Jean-Claude Gayssot. Les jeunes ont demandé six mois!

M. Thierry Mariani. ... et les aides à certaines associations.

D'abord, la recherche d'un premier emploi. C'est, pour les jeunes, une étape décisive...

M. Laurent Cathala. Le parcours du combattant!

M. Thierry Mariani. ... et ils se heurtent à de nombreux obstacles. Or l'absence d'emploi, cela peut être le début d'un comportement de fuite. Les mesures prises par le Gouvernement vont dans le sens d'une meilleure intégration des jeunes dans le monde du travail.

M. Jean-Claude Gayssot. Le CIP?

M. Thierry Mariani. Mais l'ouverture d'un droit à la connaissance de l'entreprise, la création de l'association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, le renforcement du dispositif des bourses défi jeunes pour les dix-huit-vingt-cinq ans, la création des bourses défi juniors pour les quinze-dix-huit ans, autant de mesures qui vont dans le bon sens mais qui, je l'espère ne constituent qu'une première étape. Il faut aller plus loin pour les non-qualifiés. Les orateurs précédents l'ont souligné, les chefs d'entreprise se trouvent de plus en plus impuissants dans un maquis législatif et réglementaire qui régent les aides à la création d'emplois. Une mesure simple, qui consisterait à exonérer complètement de charges le premier emploi, est la seule efficace.

M. Jean-Pierre Brard. C'est bientôt Noël!

M. Laurent Cathala. Pourquoi pas rétablir l'esclavage?

M. Thierry Mariani. Je ne crois pas, contrairement à certains de mes collègues, à un RMI jeunes. Les jeunes ne croient plus aujourd'hui à ce genre de mesures: RMI, CES, TUC, tous en ont déjà eu assez. Oui, cette exonération totale de charges pour un premier emploi d'un jeune est, hélas, à mon avis, la seule solution, même si elle est très coûteuse, qui peut permettre de créer ce défilé pour favoriser l'emploi pour la jeunesse.

En augmentant les possibilités, pour un jeune non qualifié, d'entrer dans le monde du travail, les coûts diminueraient. Il a fallu trouver 50 milliards de francs pour combler le gouffre d'Air France et celui du Crédit lyonnais. Il nous faudra aussi trouver des sommes importantes pour combler le gouffre du chômage au bord duquel se trouve notre jeunesse.

M. Jean-Pierre Brard. Prenez-les aux privilégiés !

M. Thierry Mariani. Le deuxième point qui me paraît essentiel concerne le service national. Le Gouvernement a rejeté la demande, démagogique, de réduction du service national ; il a eu raison.

M. Jean-Claude Gayssot. Ce sont les jeunes qui l'ont demandé !

M. Thierry Mariani. Mais ce service constitue un obstacle redoutable pour ceux qui ont créé un commerce ou une entreprise artisanale seul ou avec un salarié. Or, chacun le sait, ce sont justement grâce à ces petites entreprises que nous arriverons un jour à sortir de la crise de l'emploi.

M. Nicolin l'a souligné, les dispenses prévues pour les jeunes chefs d'entreprise sont trop strictes. En effet, elles ne jouent qu'à condition de diriger une entreprise depuis au moins deux ans et d'employer au moins deux salariés, et c'est peu souvent le cas pour ces chefs d'entreprise en herbe : plombier, menuisier, ou autres. Souvent, ils sont seuls, mais on sait très bien qu'au bout d'un an ou deux une entreprise artisanale est susceptible d'embaucher. Je crois donc qu'il faut assouplir la mesure qui ouvre droit à exemption.

Le troisième point essentiel concerne les associations locales, auxquelles mon expérience de maire d'une commune de 9 000 habitants me conduit à accorder une grande importance. On le sait bien, les jeunes qui, à seize ou dix-huit ans, se retrouvent sur un stade pour un match de foot ou de rugby ont souvent commencé dans des équipes de poussins, de minimes ou de cadets. Or ce sont ces équipes-là qui entraînent le plus de charges pour les clubs sportifs. En effet, lorsqu'une équipe de seniors doit aller disputer un match à trente ou quarante kilomètres, on trouve toujours un ou deux joueurs qui ont le permis de conduire et un véhicule. Evidemment, ce n'est pas le cas pour les plus jeunes, et ils sont des centaines de milliers, ce qui nécessite un effort énorme de la part de l'encadrement de ces clubs, formé essentiellement de bénévoles.

Très souvent, en effet, les fédérations départementales sportives ont tendance à aider surtout les équipes de juniors, de seniors, mais rarement les plus jeunes. Or, je le répète, c'est dès l'âge de douze ou de quatorze ans qu'un adolescent prend l'habitude d'activités sportives, culturelles ou sociales, ce qui, lorsqu'il atteint seize ou dix-huit ans, facilite grandement son intégration. C'est pourquoi, et j'y insiste, les systèmes d'aide des fédérations ne facilitent pas le travail des clubs qui ont choisi délibérément de se consacrer aux équipes de poussins ou de minimes.

Avant de conclure, je voudrais demander, par votre intermédiaire, madame le ministre, à certaines administrations d'être un peu plus souples en ce qui concerne le contrôle de ces associations. Je pense, entre autres, aux contrôles de l'URSSAF. Avec 20 000, 30 000 ou 40 000 francs par an, on est bien loin des budgets des clubs professionnels. Alors, quand les responsables voient « débarquer » un contrôleur qui leur demande des dizaines de pièces comptables et décident parfois de redressements pour des sommes dérisoires, je me dis

qu'un peu plus de souplesse et de compréhension pour ces organismes et ces bénévoles qui s'occupent de la jeunesse ne ferait pas de mal !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. C'est certain !

M. Thierry Mariani. Voilà les trois points sur lesquels je voulais insister, mais je ne veux pas passer sous silence l'intérêt des vingt-neuf mesures que vous avez annoncées, madame le ministre. Parmi elles, celles prises en faveur de l'insertion des jeunes dans les communes attirent toute mon attention et suscitent tout mon intérêt en tant qu'élu local.

Instituer des conseils municipaux de la jeunesse...

M. Jean-Pierre Brard. Dotés de quels pouvoirs ?

M. Thierry Mariani. ... dans les communes de plus de 3 500 habitants permettra d'associer plus étroitement les jeunes et favorise la prise en compte de leurs besoins. Cette initiative va dans le bon sens. Il en va de même du développement du partenariat entre les collectivités locales et l'Etat dans le cadre des contrats locaux d'animation pour les jeunes.

Désormais, les initiatives locales associées aux aides incitatives de l'Etat permettront aux jeunes d'affirmer un peu mieux leur rôle. En donnant à des jeunes en situation précaire les moyens de participer à la vie locale dans le cadre d'une politique sportive et culturelle, le Gouvernement leur offre le moyen d'affirmer leur citoyenneté et de s'insérer dans notre société.

Le Gouvernement commence donc à répondre aux aspirations de la jeunesse et j'espère que les prochaines mesures consolideront la démarche constructive et concrète que vous avez entreprise. Vous allez dans le bon sens. Vous avez choisi d'éviter vis-à-vis de la jeunesse la politique démagogique de vos prédécesseurs. C'est une voie difficile, mais c'est la seule qui peut redonner l'espoir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Brard. Il y a encore des côtes à monter si vous voulez arriver !

M. le président. La parole est à M. Edouard Landrain.

M. Edouard Landrain. Monsieur le président, madame le ministre, mesdames, messieurs, vingt-neuf propositions : pratiquement tout a été traité.

M. Jean-Pierre Brard. Vous n'êtes pas difficile !

M. Edouard Landrain. Malgré tout, je voudrais insister sur un point qui, à mon avis, n'a pas été suffisamment développé : il s'agit...

M. Jean-Claude Gayssot. De l'emploi !

M. Edouard Landrain. ... du milieu rural. On a beaucoup parlé des banlieues, de leurs problèmes, ...

M. Jean-Pierre Brard. Eh oui, ça existe !

M. Edouard Landrain. ... mais on a oublié totalement ce qui se passait dans le milieu rural, en proie à la désertification et où les vingt-neuf propositions passent très bien.

M. Jean-Claude Gayssot. Il n'y a plus de jeunes !

M. Edouard Landrain. Elles étaient attendues, sans doute parce que nous n'avons pas un côté contestataire endémique...

M. Jean-Pierre Brard. Ça ne vous menace pas, vous ! Vous êtes un béni-oui-oui !

M. Edouard Landrain. ... et que, chez nous, plus sans doute qu'ailleurs, on ne doute pas, on croit parce qu'on veut croire et qu'on veut espérer.

M. Jean-Pierre Brard. C'est ça. Il faut avoir la foi.

M. Edouard Landrain. Vous, vous ne croyez pas, j'en suis persuadé !

M. Jean-Pierre Brard. Surtout pas en votre gouvernement !

M. Edouard Landrain. Dieu pourrait vous ouvrir ses ailes !

M. Jean-Pierre Brard. En tout cas, il m'accueillera dans son sein. Vous, ce n'est pas sûr !

M. Edouard Landrain. Pour une fois, je serai d'accord avec vous, monsieur Brard. La miséricorde de Dieu est immense !

M. le président. S'il vous plaît, restons sur terre !

Monsieur Landrain, continuez. Ne vous laissez pas interrompre.

M. Edouard Landrain. Madame le ministre, le milieu rural attendait des mesures telles que vous les lui présentez. Mais des éclaircissements s'imposent.

Le bénévolat a été évoqué cet après-midi par Mme Boisseau. Il est important dans le milieu rural, parce qu'il y a encore des gens de bonne volonté, qui se dévouent, qui méritent d'être protégés et d'avoir un statut.

Bien que réduits, nos équipements sont mieux utilisés que partout ailleurs. Mais des difficultés se posent en matière d'assurance et de responsabilité. Comment cela se passera-t-il ?

Le problème des relations avec le milieu sportif organisé, c'est-à-dire avec les fédérations, doit être évoqué. Je pense aux réactions de la fédération française de basket-ball face au basket de rue. Aura-t-on le droit d'aller jouer spontanément, de se distraire spontanément, de s'organiser spontanément sans faire partie des fédérations, des comités départementaux, de toutes ces institutions parfaitement organisées ?

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Trop bien organisées !

M. Edouard Landrain. Et comment voyez-vous les relations avec les conseils généraux, les relations dans le cadre de l'intercommunalité ? Autant de questions importantes pour le milieu rural.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Très bien !

M. Edouard Landrain. Vous préconisez des choses qui existent déjà. Je pense à l'animation sportive départementale, à l'animation culturelle locale, ou même aux centres d'enregistrement pour le rock. Dans mon département, le conseil général en subventionne un depuis trois années. Et cela marche.

M. Jean-Pierre Brard. Mais oui !

M. Edouard Landrain. Bref, pouvez-vous nous dire l'intérêt que vous portez à l'animation rurale, la manière dont vous entendez lutter contre la désertification rurale...

M. Jean-Pierre Brard. Avec le GATT !

M. Edouard Landrain. ... ou contre l'alcoolisme, qui sévit davantage dans le milieu rural, notamment dans les pays viticoles,...

M. Jean-Pierre Brard. Le GATT, vous dis-je !

M. Edouard Landrain. ... et comment vous entendez travailler dans le cadre de la prévention et de la solidarité ?

Enfin, et l'idée m'est venue en entendant mes collègues, je n'oublie pas ce qui existe depuis plus de cent ans et répond très bien aux souhaits de beaucoup d'entre

neus, je veux parler des patronages, qu'ils soient laïcs ou privés. Ils utilisent des équipements de proximité, ils interviennent à la fois sur le plan sportif, pour l'insertion sociale - on va chercher souvent les enfants dans la rue -, ...

M. Jean-Pierre Brard. Et l'on s'occupe des âmes !

M. Edouard Landrain. ... et sur le plan culturel, à travers le cinéma, le théâtre, la musique, la danse, les spectacles. Les jeunes y apprennent la responsabilité.

M. Jean-Claude Gayssot. C'est la trentième mesure !

M. Edouard Landrain. Très vite, ils font l'apprentissage de la morale, comme le disait tout à l'heure M. Mariani.

M. Jean-Pierre Brard. C'est bien ce que je disais !

M. Edouard Landrain. Alors, madame, je voudrais savoir si, grâce à vos propositions...

M. Jean-Pierre Brard. Qui sent la dernière encyclique !

M. Edouard Landrain. ... on peut espérer un soutien particulier pour cette vieille institution qui doit mériter sans doute d'être réactivée, remise au goût du jour, mais qui a eu le mérite d'exister, et souvent sans l'aide des collectivités territoriales, car les patronages sont souvent propriétaires de leurs installations.

Pour terminer, je voudrais vous interroger sur vos moyens pour réaliser ces vingt-neuf propositions.

M. Jean-Pierre Brard. Oui, c'est vrai, il n'y en a pas beaucoup, des sous !

M. Edouard Landrain. Les sous ! C'est la question qui nous est posée d'une façon très simple dans le milieu rural.

M. Jean-Pierre Brard. Tout à fait ! Pour l'instant, c'est un *requiem* pour la jeunesse !

M. Edouard Landrain. Je suis persuadé, madame le ministre, que vous m'apporterez une réponse, que vous apporterez une réponse à cette jeunesse déçue par le socialisme, toujours courtisée, souvent irritée...

M. Jean-Pierre Brard. Vous, vous la trahissez !

M. Edouard Landrain. ... déçue par le marxisme, souvent abandonnée, mais qui a espoir en nous, en vous, et dans les propositions que vous faites. Elle l'a prouvé en répondant en nombre à votre questionnaire, et je suis persuadé que les réponses que nous pourrions apporter, à la suite de ce débat, y compris vos observations à propos de votre sort futur (*Sourires*), contribueront à une meilleure compréhension à l'égard de tous ces jeunes qui ne demandent qu'à être compris. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Claude Girard.

M. Claude Girard. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, permettez-moi de commencer par une citation de Jean Guilton : « En Occident, la jeunesse est désemparée ; l'une des raisons de son trouble est que l'on n'exige plus assez d'elle. La jeunesse avec raison exige qu'on exige. »

Oui, la jeunesse de notre pays est inquiète et fragilisée. Elle estime que sa place au sein de notre société n'est pas reconnue à sa juste valeur.

M. Jean-Claude Gayssot. Elle a raison !

M. Claude Girard. C'est le mérite du Gouvernement que d'avoir placé les jeunes au cœur d'un débat en associant effectivement à cette démarche, en leur demandant,

même si l'acte de remplir un questionnaire peut paraître symbolique, d'être des acteurs à part entière de notre démocratie.

La jeunesse attend de nous autre chose que des promesses...

M. Jean-Pierre Brard. Exactement !

M. Claude Girard. ... ou des déclarations d'intention. Elle souhaite être considérée comme une composante essentielle de notre corps social et, à ce titre, elle attend des pouvoirs publics une reconnaissance de son rôle et de sa fonction.

Avant de m'exprimer sur quelques sujets particuliers évoqués dans vos vingt-neuf propositions, je tiens à souligner mon étonnement vis-à-vis des réserves et des critiques excessives qu'elles suscitent. Ces propositions ne sont, je le rappelle, qu'une première étape,...

M. Jean-Pierre Brard. Un prologue !

M. Claude Girard. ... et ceux-là même qui s'offusquent aujourd'hui, qu'ont-ils fait hier pour être crédibles ou seulement pour être entendus ?

Nous avons tous à l'esprit les manifestations lycéennes de 1990 réclamant une écoute plus attentive des pouvoirs publics sur les problèmes de sécurité dans les lycées et les collèges.

M. Jean-Pierre Brard. Vous oubliez Malik Oussekin et Devaquet !

M. Claude Girard. Oui, madame le ministre, l'idée d'interroger les jeunes et d'associer la jeunesse à la réflexion sur les problèmes les concernant est une heureuse initiative. Je veux la saluer avec enthousiasme, mais sans verser non plus dans le triomphalisme.

Je souhaite, dans un premier temps, évoquer les mesures visant à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Cette politique constitue, en effet, une des clés pour juguler et réduire sensiblement le chômage qui concerne 24 p. 100 des jeunes entre dix-huit et vingt-cinq ans, et notamment le chômage des jeunes diplômés. Les chiffres sont éloquentes : chaque année, 400 000 jeunes diplômés entrent sur le marché du travail, mais 115 000 d'entre eux ne trouvent pas de travail, le délai moyen qui s'écoule entre l'acquisition du diplôme et l'obtention d'un premier emploi est d'un an à dix-huit mois. Nous ne pouvons pas nous résigner à une telle situation et focaliser l'action de l'Etat sur le soutien aux seuls jeunes sans qualification. N'oublions pas le discours qui fut tenu si longtemps aux étudiants et aux jeunes lycéens selon lequel la seule garantie face au chômage était l'acquisition d'un diplôme ou d'une formation.

Ce discours est encore légitime, et d'ailleurs les jeunes diplômés connaissent un taux de chômage de 14 p. 100 inférieur à celui des jeunes non diplômés, mais il n'est en rien exclusif de toute politique innovante en matière d'insertion professionnelle pour les jeunes diplômés.

La première mesure que je voudrais évoquer est celle qui consiste à offrir aux jeunes une expérience professionnelle, même si elle est de courte durée, en complément de leurs diplômes.

Un constat désespérant se confirme quotidiennement lors de mes entretiens avec de jeunes demandeurs d'emploi souvent très qualifiés. Ceux qui n'ont pas eu la chance de bénéficier, au cours de leurs études ou à l'issue de leur formation, d'une expérience professionnelle dans une entreprise, une collectivité ou un organisme public voient les portes du marché de l'emploi se refermer de manière quasi systématique.

Votre mesure concernant le droit pour chaque jeune de seize à vingt-cinq ans de bénéficier l'année de sa sortie du système éducatif d'un stage rémunéré en entreprise va dans le sens de l'exigence que je viens d'évoquer.

Néanmoins, l'application concrète de ce droit nécessitera une volonté politique forte qui doit se traduire par l'engagement de la part de l'Etat de moyens financiers importants afin d'inciter les entreprises à accueillir de jeunes stagiaires trop souvent considérés par les acteurs économiques comme des freins ou une gêne.

La réalité est pourtant bien différente.

Les diverses expériences dont j'ai pu me rendre compte montrent au contraire la richesse et l'apport d'énergie et de curiosité intellectuelle que constitue l'immersion dans le monde de l'entreprise de jeunes stagiaires qui poursuivent ou viennent d'achever leurs études.

Cela démontre le formidable attrait ressenti par une majorité d'étudiants pour l'exercice d'une activité professionnelle extra-universitaire. Il serait donc également souhaitable d'inciter les étudiants à accomplir des stages en complément de leur scolarité, par exemple pendant une partie des longues vacances universitaires. Une association régionale, « Etudiants-carrières 2000 », en partenariat avec l'université de Franche-Comté, milite en ce sens, servant d'interface entre le monde étudiant et les acteurs socio-professionnels pour obtenir aux étudiants des stages d'application pratique. Son rôle consiste également à dispenser des conseils pour la rédaction de curriculum vitae ou de lettres de motivation et pour l'acquisition de techniques de présentation lors des entretiens de recrutement.

Ces initiatives méritent d'être soutenues et généralisées à l'ensemble du territoire. Dans cet esprit, pourquoi ne pas envisager la création d'un observatoire régional des stages au sein de chaque université ? Cet observatoire, situé au plus près du public concerné, se verrait confier une double mission : d'une part, prospecter les possibilités de stages et sensibiliser les entreprises à ces expériences extra-universitaires ; d'autre part, conseiller les étudiants sur les stages susceptibles de leur procurer un avantage en termes d'insertion professionnelle. Il devrait être composé des grands acteurs du monde du travail, d'universitaires, de représentants des chambres consulaires et d'élus locaux.

M. Jean-Claude Gayssot. Et les syndicats ?

M. Claude Girard. Ils ne font plus partie du monde du travail ?...

Cette pratique d'une expérience professionnelle extra-universitaire devrait être développée à terme dans l'ensemble des filières économiques, juridiques, scientifiques et littéraires de l'université. Ces initiatives, volontaires et non obligatoires des étudiants, devraient pouvoir être prises en compte pour l'obtention des diplômes.

Encore une fois, les jeunes attendent de nous que nous soyons plus exigeants à leur égard, c'est-à-dire que nous acceptions de reconnaître leurs capacités. Notre devoir est de ne pas les décevoir et de ne pas les décourager.

Le réseau information jeunesse mis en place par un gouvernement du général de Gaulle est particulièrement performant. Le seul centre d'information jeunesse de Franche-Comté reçoit dans ses locaux de Besançon plus de 700 jeunes par jour. Compte tenu de l'efficacité remarquable de ces centres et de l'attente des jeunes en matière d'informations et de services en tout genre - logement, tourisme, emplois saisonniers, etc. - je vous serais reconnaissant, madame le ministre, de renforcer sensiblement les crédits consacrés aux CIJ afin de renforcer leurs actions.

Les centres d'accueil et d'information de la jeunesse représentent l'exemple des relais nécessaires entre la jeunesse et une société devenue de plus en plus complexe, qui nécessite l'existence de repères. Les CIP remplissent la fonction de phares éclairant le monde des adultes.

M. Jean-Pierre Brard. Mais ça ne remplit pas les assiettes !

M. Claude Girard. Il semble que leur dotation pour l'année 1994 ne leur ait pas encore été dévolue en totalité. Je vous demande de leur verser le reliquat le plus rapidement possible et je vous propose de tenir compte, à l'avenir, dans les critères d'attribution des dotations, de leur dynamisme et de leurs mérites.

Enfin, je veux évoquer la carte jeune.

M. Jean-Pierre Brard. Qui l'a supprimée ?

M. Claude Girard. Elle a déjà été relancée cette année à titre expérimental sur une dizaine de régions. Elle rencontre un immense succès dans notre ville de Besançon puisque 10 000 cartes y ont déjà été vendues en l'espace de quelques semaines. Dans quelques mois, au moins 20 000 jeunes Bisontins en seront titulaires. Cette carte a un très fort contenu culturel et sportif qu'il convient de développer.

Néanmoins, je vous mets en garde contre les risques éventuels liés à l'institution d'une carte jeune nationale qui ignorerait les avantages régionaux. La carte jeune régionale fonctionne déjà parfaitement. Seul un avantage transport national est revendiqué. Il suffirait de l'ajouter aux cartes régionales pour faire l'économie de la création d'une structure nationale telle que l'avait initiée le gouvernement de M. Fabius.

En conclusion, madame le ministre, votre initiative a suscité l'adhésion justifiée d'une grande partie des jeunes de notre nation, trop longtemps considérés, comme les faire-valoir d'une idéologie socialiste et non comme des acteurs responsables méritant d'être considérés à leur juste valeur, cette valeur qui conditionne la réussite et le nouvel élan qu'est en droit d'attendre notre société.

Les vingt-neuf premières mesures dont nous avons à débattre aujourd'hui constituent des réponses adaptées aux attentes et au désir de notre jeunesse. Je ne doute pas que le second train de mesures saura apaiser efficacement ses angoisses et ses craintes face à l'obsession majeure qui la gagne : celle du chômage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à Mme ministre de la jeunesse et des sports.

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports. Mesdames et messieurs les députés, je veux d'abord vous remercier d'être restés ici ce soir, malgré l'heure tardive, pour participer à ce vaste débat. Je remercie également les jeunes qui sont encore dans les tribunes.

M. Jean-Pierre Brard. Vous avez de bons yeux !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Il s'agissait, à partir de cette première série de mesures, de recueillir vos analyses, vos propositions, parfois vos critiques. Je vais essayer d'y répondre précisément. Mais permettez-moi une mise au point préalable.

Nous avons beaucoup parlé de premières mesures. D'autres les suivront, en effet, sur la base du deuxième rapport du comité qui suivra le dépouillement final des réponses au questionnaire. Je ne voudrais pas, pour autant, que l'on considère cette première série de mesures comme une sorte d'amuse-gueule destiné à faire attendre le plat de résistance.

M. Laurent Cathala. Ce sont les cacahuètes !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Même s'il est vrai qu'un certain nombre de points n'y sont pas traités, les présentes mesures sont en effet essentielles, en particulier parce qu'elles consacrent la reconnaissance du rôle des jeunes dans notre société et qu'elles en donnent une image différente auprès des diverses institutions, y compris la vôtre.

M. Jean-Pierre Brard. Des mots !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Sur tout, elles permettent de renouer le dialogue, ce qui est la condition *sine qua non* de n'importe quelle politique de la jeunesse. Ces mesures ne sont pas seulement des mots, comme je viens de l'entendre, ou alors ce sont des mots qui coûtent 1,5 milliard de francs en plus du budget déjà voté.

M. Jean-Pierre Brard. C'est peu !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Si l'on considère que ce n'est rien, je comprends mal certaines critiques qui pinaillent sur quelques dizaines de millions.

M. Jean-Pierre Brard. Vous avez donné combien aux privilégiés ?

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. M. Brard me semble, ce soir, particulièrement agité.

M. Jean-Pierre Brard. Me permettez-vous de vous interrompre ?

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Je ne chercherai pas à savoir à quelles causes biologiques cela peut tenir !

M. Jean-Pierre Brard. Vous êtes pingre avec les jeunes !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. S'il veut bien se taire un petit instant et m'écouter, je vais maintenant répondre aux orateurs.

M. Bariani, qui connaît bien les problèmes des jeunes et qui mène une action résolue sur le terrain pour le développement du sport, a appelé notre attention sur le mouvement associatif. Je lui rappelle que, d'ores et déjà, le projet de loi de finances initiale prévoit une aide de 700 millions de francs pour le mouvement sportif.

Il a également fait des propositions particulièrement intéressantes, relatives à l'aide à la deuxième ou troisième embauche, au recul de la limite d'âge pour les contrats emploi-solidarité, à la simplification administrative ou encore à la pratique sportive. Je veux l'assurer que ces différentes propositions, dans leurs aspects les plus concrets, seront bien prises en compte.

Enfin, il a souligné à juste titre la nécessité d'engager des actions en faveur des jeunes qui sont, hélas, si marginalisés que le mot de citoyenneté reste pour eux vide de sens. A nous, en effet, d'aller les chercher, comme plusieurs d'entre vous nous y ont incités.

M. Jean-Pierre Brard. Vous ne les connaissez pas ! Vous ne les fréquentez pas !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. M. Gayssot semble avoir confondu les financements. Je tiens à le rassurer. Il y a bien un budget pour 1995. S'il avait assisté au débat budgétaire, il m'aurait entendu lui répondre que viendront s'y ajouter 1,5 milliard de francs, consacrés aux mesures nouvelles en faveur de la jeunesse.

Je tiens aussi à rectifier une opinion qu'il a émise. Il nous a dit que, sans le CIP, il n'y aurait pas eu de réponse.

M. Jean-Claude Gayssot. Eh oui !

M. Jean-Pierre Brard. Il y avait le feu !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Eh bien, j'incite M. Gayssot à être un peu plus présent dans cet hémicycle.

M. Laurent Cathala. C'est scandaleux ! Les parlementaires n'ont pas de leçons à recevoir du Gouvernement !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. S'il avait assisté, l'année dernière, à la discussion de mon budget, il m'aurait entendu dire que je souhaitais un débat avec et sur les jeunes, et il m'aurait entendu le proposer à l'Assemblée, qui l'a effectivement accepté. Je n'ai fait en la matière que tenir mes engagements. Cela gêne peut-être certains, mais c'est ma conception de la vie politique : quand on prend des engagements, on les tient !

M. Jean-Pierre Brard. Les jeunes vous ont botté les fesses !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Quant aux regrets de M. Gayssot concernant des propositions communistes de 1972 qui n'auraient pas été prises en compte... puis-je lui demander ce qu'il a fait à partir de 1981 ?

M. Claude Girard. Très bien !

M. Jean-Claude Gayssot. De 1992, pas 1972 ?

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Passons à M. Cathala. Il y a une maxime qu'il devrait bien connaître : « Tout ce qui est excessif est dérisoire. » Eh bien, ce qui est dérisoire ne mérite pas qu'on y perde du temps !

M. Claude Girard. Très bien !

M. Jean-Pierre Brard. Nul !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. M. Briand a parlé de l'information et des médiateurs. L'information est un élément essentiel pour les jeunes. C'est bien pourquoi nous voulons dégager les moyens nécessaires pour la renforcer et, surtout, pour l'actualiser. Il ne faut pas produire de l'information simplement pour se faire plaisir. Si l'on veut qu'elle soit utile aux jeunes, elle doit être plus proche d'eux. C'est-à-dire moins écrite dans certains cas, car beaucoup ont de grosses difficultés de lecture. C'est-à-dire plus accessible à chacun. D'où l'intérêt de l'information téléphonique, qui utilise le moyen de communication le plus familier aux jeunes.

M. Jean-Pierre Brard. Ministre standardiste !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Les bus sont aussi un excellent moyen pour informer les jeunes directement, sur le terrain.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. M. Briand a observé qu'il manquait des mesures pour l'emploi. Mais, comme nous l'avions annoncé d'emblée, nous n'avons travaillé qu'à partir des premières propositions du comité, dont presque aucune ne concernait l'emploi. C'est seulement dans un second temps, lorsque le comité aura achevé le dépouillement des réponses au questionnaire, qu'il soumettra au Gouvernement une autre série de propositions, dont certaines sur l'emploi. Nous les étudierons le moment venu.

S'agissant de l'école, je partage le point de vue de M. Briand : ce qui compte, c'est moins d'atteindre l'objectif de 80 p. 100 de bacheliers que de permettre à 100 p. 100 de jeunes d'obtenir une réelle insertion professionnelle.

M. Bernard Derocler. Il faut répondre à M. Cathala !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. M. Boyon nous a parlé du service national avec toute la compétence que nous lui connaissons. Il a ensuite insisté sur l'intérêt des stages en entreprise en s'appuyant sur son expérience locale. Il s'agit là, en effet, d'un sujet très important. Des initiatives existent, qu'il convient de développer. Ce qui importe, c'est de mettre en place une concertation locale avec les entreprises. C'est ce que nous allons faire en nous appuyant sur les services déconcentrés du ministère, pour que tous les jeunes désireux de faire un stage parce qu'ils pensent que c'est un élément important de leur insertion professionnelle puissent s'adresser à un organisme qui soit à même de leur faire des propositions.

M. Jean-Pierre Brard. Et quelles seront les obligations pour les entreprises ?

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Vous ne pensez qu'en termes de contrainte. Qu'est-ce que vous êtes répressifs ! Essayez d'être un peu plus ouverts !

M. Jean-Pierre Brard. Vous, en tout cas, vous n'êtes jamais répressifs pour les riches...

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Nous sommes dans un pays de liberté.

M. Jean-Pierre Brard. ... pour les privilégiés...

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. On sait depuis longtemps que cela ne vous convient pas, mais c'est le choix des Français.

M. Jean-Pierre Brard. ... pour les fortunés...

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. C'est la raison pour laquelle vous êtes dans la minorité depuis si longtemps !

M. Jean-Pierre Brard. ... pour les corrompus... (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Mme Hostalier...

M. Jean-Pierre Brard. Où il est, Carignon ?

M. Thierry Mariani. Où il est, Emmanuelli ? Aux assises bientôt ! (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Rosselot. Pas de leçons, monsieur Brard, avec ce que l'on vient de découvrir !

M. Yvon Bonnot. Et nous irons plus loin !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Messieurs, je crois que le sujet est suffisamment important pour que tout le monde soit sérieux.

M. Bernard Derocler. Alors répondez à M. Cathala !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Mme Hostalier a évoqué la nécessité d'une ouverture sur l'Europe, d'abord, et aussi sur le monde, en soulignant qu'il fallait élargir les perspectives des jeunes. Comme c'est vrai ! Comme il est important de favoriser les contacts, les échanges, une meilleure connaissance réciproque. C'est une politique à laquelle j'adhère totalement puisque, en dehors même des mesures spécifiques prises en la matière, telle est précisément la vocation d'organismes comme l'Office franco-allemand ou l'Office franco-québécois pour la jeunesse et tel est l'objet de dispositifs financiers comme les défis jeunes ou diverses catégories de bourses, notamment scolaires. Faire connaître les programmes européens, c'est l'ambition, en particulier, d'Erasmus. De même, nous devons renforcer les perspectives offertes aux jeunes de partir en coopération, ce qui correspond à une grande tradition française.

L'information est nécessaire, notamment sur les bourses à l'étranger et sur les possibilités d'échanges et de voyages. C'est une évidence absolue et c'est l'une des missions qui reviennent à l'ensemble des services d'information des jeunes.

M. Moutoussamy, après avoir signalé qu'il n'émettait pas de critique sur les mesures proposées, a insisté sur la nécessité de les adapter et de les renforcer dans les départements et territoires d'outre-mer, où le contexte social est en effet souvent plus dégradé qu'en métropole.

Forcer les talents, donner des envies de vivre aux jeunes, voilà un programme qui me paraît tout à fait adapté aux besoins. Je partage, monsieur le député, votre volonté de lutter contre l'exclusion et contre la misère, pour l'équité et pour la solidarité. Les mesures que nous proposons fourniraient justement aux responsables locaux - car ce n'est pas de Paris que l'on réglera les problèmes - les moyens d'aider les jeunes d'outre-mer à élargir leurs perspectives et à donner la pleine mesure de leurs talents.

M. Dray a parlé de caricature. Ce terme s'applique assez bien à la plupart de ses propos, lorsqu'il soutient, par exemple, reprenant le jugement émis par divers sociologues et autres statisticiens, que les 50 millions de francs consacrés au questionnaire n'ont servi à rien, que c'est tout simplement de l'argent fichu en l'air parce qu'on aurait pu se contenter de sondages. Eh bien non ! Car le premier effet du questionnaire - le nombre élevé de réponses en témoigne - a été de renouer le dialogue. Ni une étude, ni des sondages, ni des statistiques ne l'auraient permis. C'est par le contact direct et individuel que représente l'envoi d'une lettre dont on sait qu'elle sera lue, c'est par l'organisation de rencontres sur le terrain qu'il a été possible d'établir le dialogue.

Combien d'erreurs de même nature dans les propos de M. Dray ou de M. Cathala. Volontaires ? Involontaires ? Je n'en sais rien et je m'en moque ! En tout cas, messieurs, les lacunes que vous dénoncez correspondent presque point par point à des mesures inscrites dans le plan pour les jeunes.

Vous dites que rien n'est fait pour les terrains de proximité. Faux, puisque les crédits inscrits au budget permettent d'en créer de nouveaux. Non seulement nous ne les avons pas supprimés dans les quartiers urbains, mais nous avons même étendu la formule aux zones rurales, ce qui me paraissait nécessaire.

M. Laurent Cathala. Mensonge ! Vous mentez comme vous respirez !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Je sais encore comment j'utilise mon budget !

Suppression des postes FONJEP ? Faux, puisque j'ai maintenu les animateurs sportifs et que les mille postes prévus viendront en plus.

Quant aux petites associations de terrain, j'ai justement l'intention de les renforcer. Nous avons déjà commencé à le faire en leur consacrant une bonne partie des crédits destinés au mouvement associatif, car ce sont souvent celles qui rencontrent le plus de difficultés. De surcroît, elles bénéficieront, elles aussi, des nouvelles mesures financières qui seront prises.

En la matière, il faut être sérieux. Les douze ans que vous avez passés aux affaires ne vous ont décidément appris à comprendre ni les dossiers ni les demandes, en particulier celles émanant des jeunes !

M. Joly a évoqué l'extension du RMI aux moins de vingt-cinq ans. C'est un grand problème dont nous avons parlé à plusieurs reprises dans cette enceinte où des positions différentes ont été exprimées.

La question essentielle pour les jeunes est d'assurer leur insertion. C'est la base de tout, mais ils connaissent également des difficultés financières que nous essayons de résoudre en mettant en œuvre divers moyens sur lesquels je ne reviens pas puisque je les ai déjà énumérés en vous parlant des différents fonds.

En tout état de cause, il est primordial de se pencher à la fois sur le problème de l'insertion et sur celui de la garantie des moyens nécessaires aux jeunes pour vivre dans les différentes activités qu'ils exercent.

Vous avez, madame Boisseau, fait une intervention extrêmement dense et très intéressante en proposant six séries de mesures très complètes.

Vous avez d'abord estimé que le soutien scolaire devrait être assuré dès la maternelle. J'en suis tout à fait convaincue. Il s'agit même d'une politique que j'avais commencé à mettre en œuvre entre 1986 et 1988 parce que c'est souvent à l'école maternelle et à l'école primaire que naissent les problèmes. Malheureusement, dès notre départ, mon successeur s'est empressé de supprimer ce soutien dont tous les spécialistes affirment pourtant qu'il est indispensable à ce niveau.

Vous avez également évoqué, l'accroissement du rôle des jeunes appelés dans les collèges, en particulier dans ceux où les difficultés sont les plus importantes. Une telle possibilité est effectivement envisagée dans le cadre du développement du service civil qui figure dans nos propositions.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Très bien !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. En ce qui concerne le bénévolat sportif, vous souhaitez que soit rendue possible l'embauche de sportifs, pour quelques heures, éventuellement par la mise en œuvre d'une formule de chèque-service.

A ce propos, je vous rappelle que nous avons mis en place un dispositif dont le but est justement d'aider les petits clubs, voire les petites communes en zone rurale, qui désireraient utiliser un animateur sportif pour quelques heures. Pour cela peut être créée une association départementale qui embauche le sportif et le met à disposition du club ou de l'utilisateur intéressé pour un coût modique. Elle reçoit d'ailleurs, pendant les premières années, une aide assez considérable pour rémunérer les jeunes sportifs et même les former. Avec le ministère du travail, nous étudions la possibilité d'étendre le chèque-service à ces associations. Je relève néanmoins que, pour une raison que je n'arrive pas très bien à comprendre, certaines fédérations sportives ne semblent pas enthousiasmées par cette idée du « chèque sportif ».

Vous avez parlé des jeunes les plus en difficulté. Je vous rappellerai ici que nos mesures s'adressent à tous les jeunes, c'est-à-dire aussi bien à ceux qui sont en difficulté qu'à ceux qui ont simplement envie d'agir ou éprouvent une certaine inquiétude.

S'agissant des jeunes connaissant de très grandes difficultés, vous voudriez que l'action se porte principalement vers les isolés. Je réponds positivement à une telle demande, mais en soulignant que l'action en direction des isolés dépend essentiellement des initiatives locales. On ne peut intervenir en la matière par une mesure générale et nationale. Il convient plutôt de donner les moyens nécessaires à ceux qui, sur le terrain, peuvent approcher ces isolés, engager des actions en leur faveur afin de les sortir de leur isolement.

J'ai également bien noté que vous demandiez au ministère de la justice d'examiner le principe du cumul des peines et d'envisager des peines de substitution. Je transmettrai ces vœux au garde des sceaux, ainsi que votre

proposition de reprendre, sous une forme ou sous une autre, les systèmes d'aide aux jeunes et d'insertion qui existaient auparavant.

Enfin, j'ai été extrêmement sensible à vos propos relatifs au rôle et à la place des médias, lesquels mettent insuffisamment en avant les cas de réussite de jeunes. En effet, on parle très souvent, trop souvent, en ce qui concerne les jeunes, de ce qui ne va pas. Comment voulez-vous leur donner ainsi l'idée que l'on peut réussir sa vie, que l'on peut avancer, si l'on ne leur parle que de choses négatives ?

M. Jean-Claude Gayssot. Qui a inventé le CIP ?

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Il est essentiel, au contraire, de montrer les jeunes qui réussissent, d'autant qu'ils viennent de tous les milieux, comme j'ai eu l'occasion de le constater en allant dans les quartiers les plus défavorisés.

M. Laurent Cathala. A Neuilly ?

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Leur succès dépend surtout de leur volonté et d'un petit coup de pouce. Or je regrette que, parfois, le coup de pouce ne soit pas donné là où il le faudrait.

M. Jean-Pierre Brard. Dans les réserves à bourgeois !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. J'en viens à vous, monsieur Brard, qui semblez particulièrement éveillé ce soir.

M. Bernard Derosier. Elève Brard !

M. Jean-Pierre Brard. Je ne dors pas, moi, madame !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Je vais d'abord vous rappeler certains éléments que vous ignorez visiblement.

D'abord il existe une différence...

M. Laurent Cathala. Entre la gauche et la droite !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. ... entre le milliard et demi qui sera affecté aux vingt-neuf mesures nouvelles, et la loi de finances initiale. Je l'ai d'ailleurs souligné lorsque j'ai présenté mon budget.

M. Jean-Pierre Brard. Mais je n'en ai pas parlé !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. C'est sur un budget qui connaît une augmentation de plus de 2 p. 100 par rapport à celui de l'année dernière (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*)...

M. Laurent Cathala. Votre budget est en baisse !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. ... que vient se greffer le milliard et demi de francs destiné à ces vingt-neuf mesures.

M. Laurent Cathala. Arrêtez de mentir, le budget baisse !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Je retire donc de vos propos, monsieur Brard...

M. Jean-Pierre Brard. Ce ne sont pas les miens, ce sont ceux des jeunes de Montreuil !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Soyons sérieux !

... d'abord que vous faites preuve d'une grande méconnaissance de nos mesures, ensuite qu'ils sont emplis de contradictions et d'erreurs.

Ainsi vous ne savez même pas ce que sont les bourses des défis jeunes.

M. Jean-Pierre Brard. Puis-je vous interrompre ?

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Pourtant, vous vous prétendez habilité à parler sur ce genre de problème ! Cela figure dans n'importe quel manuel ; il suffit de lire !

M. Edouard Landrain. Il critique avant de savoir !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Vous ne devriez pas vous contenter d'une petite information parue dans la presse.

Essayez au moins de vous renseigner et nous pourrions alors débattre de ces bourses des défis jeunes. Il s'agit d'une formule très simple et très concrète et nous pourrions vous en donner le nombre.

M. Jean-Pierre Brard. Me permettez-vous de vous interrompre ?

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Il en va de même en ce qui concerne les animateurs.

M. Jean-Pierre Brard. Vous ne voulez pas dialoguer !

M. Claude Girard. Ecoutez, monsieur Brard !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Nos mesures concernent aussi les animateurs sportifs.

M. Laurent Cathala. Avec quel statut ?

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur Brard, votre intervention contient encore d'autres erreurs flagrantes.

Ainsi, vous avez parlé de la suppression de la carte jeunes. Or, savez-vous pourquoi elle a été supprimée ? Parce que plus personne n'en voulait ! Alors que des sommes importantes y étaient consacrées, le système est devenu déficitaire parce que telle qu'elle avait été conçue par vous et par vos amis, cette carte n'intéressait plus personne.

Depuis un an, nous travaillons pour créer une carte qui soit véritablement attractive pour les jeunes, qui soit véritablement moderne et qui accorde de vrais avantages supplémentaires aux jeunes.

M. Claude Girard. Il faut faire du qualitatif !

M. Jean-Pierre Brard. Me permettez-vous de vous interrompre ?

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. J'aurai l'occasion, tout à l'heure, de préciser quels seront les rapports avec les cartes régionales.

M. Claude Girard. Ce n'est pas la carte du PC !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. D'ailleurs, monsieur Brard, ne faites pas semblant de croire - parce que vous ne pouvez que faire semblant - que cette carte ne s'adresse qu'à des privilégiés parce qu'elle est valable dans vingt-quatre pays.

M. Jean-Pierre Brard. Je n'ai pas dit cela !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. C'est exactement ce que vous avez dit !

M. Jean-Pierre Brard. Non ! On est en plein délire !

M. Claude Girard. C'est pour la *nomenklatura* !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Une carte jeunes s'adresse à tous les jeunes ! L'un des plus que nous avons réussi à obtenir...

M. Jean-Pierre Brard. Vous affabulez !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. ... a été l'extension des avantages qu'elle offre aux jeunes dans leur vie quotidienne à vingt-quatre autres pays. Il s'agit d'un avantage supplémentaire et non d'une substitution.

M. Jean-Claude Gayssot. Vous ne pouvez pas entendre les jeunes si vous n'écoutez même pas les députés !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Il convient de rester lucide et de s'informer quand on veut parler des dossiers.

M. Jean-Pierre Brard. Et la carte orange pour les chômeurs ?

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur Derosier...

M. Bernard Derosier. Présent !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. ... vous avez une attitude paradoxale. En fait vous refusez ce débat.

M. Jean-Pierre Brard. Et vous, vous refusez le dialogue ! Vous parlez toute seule !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Après l'avoir demandé, vous nous dites qu'il ne sert à rien...

M. Jean-Pierre Brard. C'est un soliloque !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. ... d'une part, parce que le Parlement n'est pas directement concerné et, d'autre part, parce qu'il n'y a pas de vote.

Je vous fais d'abord remarquer que le Parlement a été totalement associé aux différentes étapes de notre démarche de consultation.

M. Laurent Cathala. Associé !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. S'il n'est pas directement concerné aujourd'hui, c'est parce que nous ne vous proposons pas d'emblée un projet de loi sur les mesures envisagées. Il en viendra un, mais est-ce parce qu'il s'agit de mesures essentiellement d'ordre réglementaire, donc relevant du Gouvernement, qu'il ne faut pas en discuter avec le Parlement ? C'est une curieuse conception de la démocratie ! Pour moi, la démocratie implique que l'on traite de choses claires devant tout le monde.

A l'inverse, vous auriez voulu un vote, ce qui est quelque peu contradictoire avec votre remarque précédente. Puisqu'il n'y en aura pas, cela ne vous intéresse pas !

Pourtant s'il y avait un vote, monsieur Derosier, votre voix ne pèserait pas de beaucoup de poids.

M. Bernard Derosier. Madame, vous êtes de mauvaise foi !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Elle pèserait d'autant moins que l'on vous a beaucoup entendu !

M. Bernard Derosier. Vous êtes de mauvaise foi !

M. Claude Girard. M. Derosier dit tout et son contraire !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Un vote aurait remis à sa juste place l'importance de vos propos ! On verrait exactement ce qu'ils représentent dans cette assemblée, comme d'ailleurs dans tout le pays !

M. Bernard Derosier. Vous êtes un mauvais procureur ! Tout à fait désagréable !

M. le président. Je vous en prie, mon cher collègue, ne criez pas !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Ces mesures s'adressent aux jeunes.

M. Jean-Pierre Brard. Elles sont pour les fils à papa !

M. Claude Girard. Et la *nomenklatura* ?

M. Jean-Pierre Brard. Celle du RPR !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Vous prétendez, monsieur Derosier, qu'elles ne concernent pas ceux qui connaissent de grandes difficultés. C'est une grave erreur, nombre d'entre elles s'adressent principalement à ceux-là, qu'il s'agisse du logement ou des aides financières.

M. Jean-Pierre Brard. Les fils à papa et à maman, ceux qui ont les poches pleines !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Certaines intéressent essentiellement les jeunes qui n'ont aucune formation de départ, qui sont en situation d'échec. Nous leur offrons des solutions pour s'en sortir.

Selon vous, il manque des mesures concernant la santé et la drogue.

En ce qui concerne la drogue, nous en sommes bien d'accord. Je l'ai d'ailleurs indiqué d'emblée en précisant que les dispositions nécessaires devaient être encore affinées. Elles figureront dans le deuxième train de mesures.

M. Laurent Cathala. Ce sont des trains sans wagon !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Pour ce qui est des mesures concernant la santé, je ne vous comprends pas. J'ai en effet énuméré - et l'on en a parlé suffisamment - nombre de mesures extrêmement concrètes relatives tant à l'information qu'à l'accueil et à la prévention.

M. Jean-Pierre Brard. Insuffisant !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Elles concernent vraiment la santé.

M. Jean-Pierre Brard. Médiocre !

M. Claude Girard. Peut mieux faire ?

M. Jean-Pierre Brard. Non ! Doit refaire sa copie !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Quant aux partenaires associatifs, je les respecte et je souhaite les associer à notre action. A ce propos, je tiens à souligner que, lorsque j'ai proposé au CNEP d'être partie prenante à la réflexion, son attitude a été négative, ce qui n'a d'ailleurs pas empêché, sur le terrain, les associations dépendant des grandes associations nationales de participer très activement à la concertation. Or ce qui m'intéresse surtout, ce sont non les problèmes de structure, mais l'action sur le terrain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

En conséquence, j'apprécie et je soutiens les actions, qu'elles soient conduites par les grandes associations ou par les toutes petites, celles que vous avez eu trop longtemps tendance à ignorer !

M. Bernard Derosier. Pourquoi êtes-vous agressive comme cela ?

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. M. Rossetot a parlé des stages en entreprise et suggéré de les étendre au niveau européen. C'est une suggestion intéressante.

Ces stages constituent des expériences extrêmement riches.

M. Bernard Derosier. Pourquoi avez-vous une voix plus douce en vous adressant aux orateurs de la majorité ?

M. le président. Je vous en prie, mon cher collègue !

M. Laurent Cathala. Que Mme le ministre se calme !

M. le président. On ne vous a pas interrompu tout le temps lorsque vous parliez !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Cela ne me dérange pas, monsieur le président. Pour ce qui est dit !

M. le président. Cela dérange tout le monde, madame le ministre.

M. Bernard Dorosier. Voyez ce mépris de la part du Gouvernement! C'est une attitude inacceptable!

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. En matière de stages, nous donnons de véritables modèles à travers certains instituts ou organismes comme les offices franco-allemand et franco-québécois pour la jeunesse. En effet, avec mes deux collègues qui coprésident avec moi ces organismes, j'ai réorienté volontairement leur action afin qu'ils prennent davantage en compte et développent les stages dans les entreprises, qui constituent, pour les jeunes comme pour nos pays, une façon de renforcer nos relations de manière très concrète et positive.

Monsieur Rosselot, vous avez parlé du sport comme gisement d'emplois. Vous savez combien j'en suis persuadée. Vous avez souhaité que l'on crée des postes FONJEP sportifs. Nos propositions répondent très directement à cette préoccupation. En effet, les mille contrats créés concernent les animateurs socio-sportifs. Nous aurons ainsi un moyen très direct d'agir sur les jeunes et avec les jeunes grâce à une formule que je souhaite développer, celle d'une polyvalence beaucoup plus affirmée des animateurs, car cela correspond aux besoins réels sur le terrain.

Monsieur Nicolin, vous avez traité de l'entrée dans les entreprises et souligné la nécessité d'informer sur les métiers. Cela aussi me paraît essentiel. Il faut qu'une information très concrète soit dispensée, par ceux qui pratiquent les métiers, le plus tôt possible dans la vie des jeunes, que ce soit à l'école, lorsque cela peut se faire, ou hors de l'école. Diverses initiatives ont été prises en ce sens.

Il est primordial que, sur le terrain, au plus près de la pratique, on apprenne aux jeunes ce que sont les métiers, leurs avantages, leurs inconvénients, car c'est une façon de les amener à se prononcer positivement en matière d'orientation. Cela devrait nous permettre d'éviter une large part de l'orientation par l'échec.

Les stages doivent également être mieux pris en compte, mieux dirigés et mieux offerts aux jeunes. Je suis persuadée que les entreprises elles-mêmes, notamment les PME et les PMI, sont prêtes à avoir une attitude très généreuse en la matière, en se montrant ouvertes aux jeunes pour leur permettre de participer aux stages d'une manière telle qu'ils pourront ensuite être intégrés le mieux possible dans les entreprises.

Vous avez également souhaité des mesures incitant les entreprises à ouvrir des stages, vous avez souhaité des exonérations, une plus grande souplesse du service national pour les jeunes. Tout cela sera étudié dans le cadre de la deuxième série de mesures.

M. Jean-Pierre Brard. Pour faire des cadeaux aux patrons, vous trouvez des sous!

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur Delnatte, vous avez souhaité que l'on se préoccupe davantage des jeunes qui connaissent les plus grandes difficultés, car, si les réponses actuelles sont satisfaisantes pour certains, elles paraissent insuffisantes pour ceux-là. Vous voudriez, en particulier, que l'on donne davantage d'autonomie aux jeunes. Nous en revenons ainsi au débat sur le RMI.

Vous désirez, monsieur Delnatte, que cette aide prenne une autre forme, pour des raisons psychologiques que l'on peut tout à fait comprendre. Personnellement, il

me semble essentiel de trouver des formules qui soient à la fois les plus aptes à répondre aux besoins réels et les plus valorisantes pour les jeunes.

Vous faites confiance au foisonnement des initiatives locales. J'en suis entièrement d'accord. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous venons de publier un guide des initiatives locales.

Je vous avais indiqué, il y a quelque temps, que je souhaitais la création d'une sorte de banque de données de tout ce qui est fait localement, parce que c'est vraiment sur le terrain que l'on fait preuve de plus d'imagination, d'initiatives et de souplesse.

M. Jean-Pierre Brard. Plus qu'au ministère, ce qui n'est pas difficile!

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Il est bon de porter à la connaissance de tous les expériences menées, leurs avantages, leurs inconvénients. Ce guide, intitulé *Les actions par et pour les jeunes*, est une première réponse à l'une de vos préoccupations.

M. Laurent Cathala. Est-ce qu'il figurera dans les comptes de campagne de M. Balladur?

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Vous avez aussi insisté sur la nécessité de relancer la coopération vers le Sud et vers l'Est, en soulignant le besoin de générosité, l'envie d'action de nombreux jeunes, de jeunes diplômés en particulier. J'ai déjà dit que cela me paraissait effectivement correspondre à des attentes des jeunes.

Monsieur Mariani, vous avez souligné que ces vingt-neuf premières mesures recentraient la place des jeunes dans la société, élément majeur de l'évolution et de la vie de celle-ci. Je vous en remercie, car telle est bien leur finalité: remettre les jeunes, à partir de dispositions très concrètes, au premier rang de notre société.

Vous avez ensuite évoqué diverses pistes, relatives à la recherche d'un premier emploi, à l'insertion, au service militaire - que je viens d'évoquer à l'instant - ainsi qu'au rôle que peuvent jouer les associations sportives locales en soulignant le coût de l'encadrement. Nous commençons à y répondre partiellement. Vous avez évoqué un autre élément important: le coût des déplacements.

Des mesures ont d'ores et déjà été mises en œuvre. Si j'ai essayé de déconcentrer sur le terrain une part sensible des crédits alloués aux fédérations sportives, c'est justement pour mieux répondre aux besoins des petits clubs, qui ont un rôle essentiel d'initiation des jeunes et de développement du sport. Tel est également l'objet des mesures relatives à l'animation.

Il est surtout deux mesures qui répondent plus particulièrement aux préoccupations des bénévoles.

La première a été l'accord passé avec le ministère des affaires sociales qui a permis de régler tous les contentieux des bénévoles et des sportifs amateurs. Alors qu'auparavant, chaque franc donné à un bénévole, même en remboursement de frais, devait être justifié, de donner lieu à déclaration, il a été déterminé une somme forfaitaire en dessous de laquelle il n'y aura besoin ni de déclaration ni de versement. Cette mesure devrait être appréciée par les bénévoles.

Ensuite, la fondation pour le bénévolat devrait permettre de traiter de nombreux problèmes que rencontreraient les jeunes, notamment en matière d'assurance. Désormais les bénévoles, en particulier lorsqu'ils transporteront des jeunes, seront automatiquement couverts dès lors qu'ils auront la carte de la fondation, par un système d'assurance générale qui les exonérera de toute une

partie de la responsabilité. Cela permettra d'éviter des contentieux très graves comme ceux dont on a parlé ces jours derniers à la suite du décès de jeunes.

Sont également prévus divers avantages, notamment en matière de transports, qui devraient répondre, en partie au moins, à la demande des bénévoles.

Monsieur Landrain, nous connaissons bien votre attachement à la fois au monde du sport et au milieu rural. Or le monde rural a été trop longtemps oublié alors qu'il mérite la même attention que les villes. En effet, les jeunes vivant en milieu rural subissent les mêmes tentations et ont les mêmes risques de dérive que les autres. Depuis quelques années, la drogue a malheureusement fait son apparition dans nos communes rurales.

M. Jean-Pierre Brard. Si vous vous en occupez comme dans les villes, ils ne sont pas sortis de l'auberge !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Les mêmes phénomènes d'exclusion s'y produisent.

C'est bien la raison pour laquelle, dès que je suis arrivée dans ce ministère, j'ai tenu à ce que certaines politiques, initialement conçues pour les quartiers, soient étendues au milieu rural.

En ce qui concerne le bénévolat, j'ai déjà répondu aux questions que vous vous posez.

Quant à la gestion des équipements locaux, les règles de responsabilité que nous mettons en place, au travers de la fondation du bénévolat, répondent à vos préoccupations. Les problèmes de la gestion associative doivent être réglés au coup par coup, en application de contrats locaux qui devraient déterminer, après vingt-cinq ans de tergiversations, qui utilise les différents équipements et comment.

En ce qui concerne les relations avec les conseils généraux, si les contrats locaux que nous proposons s'adressent d'abord aux communes dans la mesure où ils concernent une certaine unité, ils s'adressent à l'ensemble des collectivités. Donc, il est tout à fait possible de passer un contrat local destiné à la jeunesse avec le département. Il s'agit simplement de hiérarchiser, si je puis dire, les compétences de la commune et celles du conseil général.

De la même façon, l'intercommunalité est prise en compte puisque, si les contrats locaux sont prévus pour les communes de plus de 3 500 habitants, rien n'empêche plusieurs communes de se regrouper pour passer un contrat local. De même que, vous le savez, les communes rurales se réunissent souvent pour réaliser un équipement, de la même façon, si elles veulent une véritable animation, elles doivent être plusieurs. Ce sera un moyen qui nous permettra de lutter contre les maux dont je parlais, tels la drogue et l'alcoolisme, qui pour certains jeunes, sont des façons d'exprimer leur angoisse ou leur mal-être dans la société.

Quant aux patronages, je les considère comme des associations et ils sont traités de la même façon. Il n'est pas question de les exclure, car, en milieu rural notamment, ils ont encore plus de vitalité qu'on ne l'imagine. Parfois, la forme est un peu différente ; on dit : « C'est l'ancien patronage », mais ce n'est qu'une autre dénomination.

Il est évident que, grâce aux moyens qui leur sont attribués, grâce aux mesures concrètes - 1,5 milliard de francs - l'ensemble des associations voient leur action prise en compte.

Monsieur Girard, vous nous dites que la jeunesse attend la reconnaissance de son rôle. Je crois que ces premières mesures sont précisément axées sur la reconnaissance du rôle de la jeunesse, dans la commune d'abord, dans la société ensuite.

M. Jean-Pierre Brard. Sans boulot et sans logement ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la Démocratie française et du Centre.*)

M. Thierry Mariani. C'est votre héritage !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Les stages, qui constituent en effet un élément important, sont le point limite entre ce que nous avons déjà traité et ce qui est encore à traiter. Ils sont le point charnière entre la formation, c'est-à-dire la préparation à l'insertion professionnelle, et l'emploi. C'est pourquoi ils nous paraissent importants. Je suis certaine que, si une volonté politique forte est nécessaire, on n'y arrivera sur le terrain que parce que les entreprises, notamment les PME et les PMI, y sont prêtes.

Je retiens volontiers votre idée de création d'un observatoire régional. Je ne sais pas s'il doit être à l'université ou en dehors de l'université ; c'est un autre débat.

Vous avez souhaité le renforcement du réseau d'information jeunesse. C'est une nécessité dont je suis tout à fait consciente. Je crois d'ailleurs que, outre les crédits déjà prévus dans la loi de finances initiale, les nouvelles mesures, notamment le « fil info-jeunes », les nouvelles formes d'information, tels les bus qui vont regrouper la totalité de l'information et constituer un endroit d'écoute, sont autant de façons de rénover et de rendre plus efficace le réseau d'information jeunesse. Je répète que Jean-Marie Cavada, le nouveau président du CIDJ, apportera toute la compétence d'un homme de communication pour permettre de moderniser l'ensemble de ce réseau.

La carte jeunes avait fini par disparaître pour être remplacée par des cartes régionales parce qu'elle n'apportait plus d'avantages sur le plan national. Celle que nous proposons est, sur le plan technique, une carte à puce ; sur le plan des avantages, elle devrait attirer un plus grand nombre de jeunes, car elle permettra de prendre aussi en compte les avantages régionaux qui auront été négociés préalablement et qui, bien entendu, continueront.

A l'issue de ce débat, je voudrais simplement rappeler les scepticismes successifs qui ont marqué cette consultation.

Souvenez-vous : au mois de mars dernier, les étudiants et les élèves étant rentrés chez eux, on disait que la consultation n'aurait jamais lieu. Elle a eu lieu.

Lorsqu'elle a été lancée, Dieu sait si nous avons entendu dire qu'elle n'aboutirait à rien, qu'elle n'intéresserait pas les jeunes...

M. Jean-Pierre Brard. Blasphème !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. ... d'ailleurs certaines grandes associations ont dit qu'il fallait la boycotter.

M. Jean-Pierre Brard. Lesquelles ?

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. La consultation a eu lieu et le nombre des jeunes qui y ont participé est suffisamment éloquent. Je n'aurai pas la cruauté de rappeler les chiffres à ceux qui soutenaient les grandes associations.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Très bien !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. On a dit ensuite que tout cela était bien beau, mais qu'on allait rester au niveau d'une étude, comme il y en a eu tant qui sont restées dans les tiroirs, et qu'il n'y aurait pas de mesures. Aujourd'hui, je vous présente les vingt-neuf nouvelles mesures.

M. Jean-Pierre Brard. Des mesurètes !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Il y aura très prochainement une autre série de mesures répondant aux propositions qui seront faites par le comité, à la fin du dépouillement.

M. Jean-Claude Gayssot. C'est aux jeunes qu'il faut répondre !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Et puis cela ne s'arrêtera pas là : il y a ce qui va se passer sur le terrain, il y a ce que nous mettrons en œuvre sur le plan national, mais il y a aussi l'engagement d'établir une évaluation de ce qui aura été fait après la consultation. La responsabilité, c'est aussi cela.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. C'est très important !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Dans un an ou dix-huit mois, il faudra faire l'évaluation de ce qui aura été mis en œuvre, une évaluation établie auprès de tous les jeunes pour qu'ils puissent dire ce qu'ils en pensent.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Très bien !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Sous quelle forme exacte ? Aujourd'hui, je ne peux pas vous le dire. Peut-être serai-je en mesure de vous le préciser dans quelque temps. Ce qui me paraît important c'est que, à ce moment-là, les responsabilités pourront être clairement établies.

M. Edouard Landrain. Promesse qui vaut de l'or !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. En conclusion, mesdames, messieurs les députés, vous avez un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre de ces mesures, quelle que soit la présentation qui en est faite dans cet hémicycle - j'en ai suffisamment l'habitude pour savoir ce qu'il en est. Je m'adresse à tous et à chacun. Comme responsables politiques...

M. Bernard Derosier. Le dialogue est renoué !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. ... nous avons les uns et les autres une responsabilité vis-à-vis des jeunes, ici, mais également dans nos circonscriptions.

M. Jean-Pierre Brard. Comment ?

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Les problèmes des jeunes, leurs attentes se posent au plan local, et l'action que nous pouvons mener et les initiatives que nous pouvons prendre doivent l'être aussi au plan local. Cela aussi était nouveau et très important : les consultations sur le terrain, la préoccupation, dans le choix des mesures, de ce qui peut se faire sur le terrain. Vous avez un rôle essentiel à jouer dans leur application, comme d'ailleurs vous l'avez fait pour la consultation et je vous en remercie.

Il nous appartient de préparer pour notre pays un avenir qui échappe aux rigidités que nous avons trop connues. Nous avons tous, plus ou moins, tendance à nous référer à ce qui s'est déjà passé. Or les jeunes n'en ont pas envie. Ils veulent un pays qui soit suffisamment ouvert pour leur permettre de s'exprimer, de faire des choses, de s'insérer dans la société. C'est difficile, plus difficile pour les uns que pour les autres, mais nous avons tous la responsabilité de permettre à chaque jeune de

réussir sa vie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Brard. Il faut leur donner un boulot et un toit !

M. le président. Le débat est clos.

2

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 23 novembre 1994, de M. le Premier ministre, le projet de loi de finances rectificative pour 1994.

Ce projet de loi, n° 1716, est renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 23 novembre 1994, de M. le Premier ministre, un projet de loi relatif aux formations en alternance et à la formation professionnelle.

Ce projet de loi, n° 1721, est renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu, le 23 novembre 1994, de M. Pierre-Etienne Gascher, une proposition de loi organique tendant à permettre la représentation des retraités au Conseil économique et social.

Cette proposition de loi organique, n° 1718, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

4

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 23 novembre 1994, de M. Patrick Hoguet, rapporteur de la délégation pour l'Union européenne, une proposition de résolution sur la conclusion et la mise en œuvre de l'accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce :

- proposition de décision du Conseil concernant la conclusion des résultats des négociations commerciales multilatérales du cycle de l'Uruguay (1986-1994) (COM 94) final/n° E 249).

- projet de décision du Conseil relative à l'entrée en vigueur simultanée des actes mettant en œuvre les résultats des négociations commerciales multilatérales du cycle d'Uruguay (COM (94) 414 final/n° E 318).

Cette proposition de résolution, n° 1719, est renvoyée à la commission des affaires étrangères.

J'ai reçu, le 23 novembre 1994, de M. Jacques Myard, rapporteur de la délégation pour l'Union européenne, une proposition de résolution sur les propositions communautaires relatives aux dessins ou modèles :

« - proposition de directive du Parlement européen et du Conseil sur la protection juridique des dessins et modèles (COM (93) 344 final/n° E 191).

« - proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur les dessins ou modèles communautaires (COM (93) 342 final/n° E 193) présentée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 1720, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Questions orales sans débat (1).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi, n° 1610, de modernisation de l'agriculture.

M. Jean-Paul Einorine, rapporteur au nom de la commission de la production et des échanges (rapport n° 1687) ;

Mme Simone Rignault, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 1686) ;

M. Bernard de Froment, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (avis n° 1711).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le jeudi 24 novembre 1994, à zéro heure dix.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

COMMISSIONS

NOMINATION

(En application de l'article 38, alinéa 4, du règlement)

Le groupe U.D.F. a désigné :

M. Marc Marcangeli pour siéger à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Candidature affichée le mardi 22 novembre 1994 à dix-huit heures trente.

Cette nomination prend effet dès sa publication au *Journal officiel*.

TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE

Par lettre du 22 novembre 1994, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

Proposition de décision du Conseil et de la Commission relative à la conclusion d'un accord sur le libre-échange et le commerce entre la Communauté européenne, la CEEA et la CECA, d'une part, et la République de l'Estonie, d'autre part - COM (94) 330 FINAL (E 332) -

ANNEXE

Questions orales sans débat

inscrites à l'ordre du jour du jeudi 24 novembre 1994

Question n° 516. - M. Marc Le Fur appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur deux questions essentielles qui préoccupent les parents d'élèves et les enseignants : les bourses des collégiens et les modalités d'application de la réforme du baccalauréat. Concernant les bourses des collégiens, il semblerait que la gestion des dossiers par la caisse d'allocations familiales génère quelques difficultés. De nombreuses familles, dont les ressources n'auraient pas évolué et dont les points de charges seraient identiques, verraient le montant des bourses qui leur sont allouées baisser sensiblement. Cette évolution du montant des bourses n'est pas communiquée aux familles ; le problème principal est celui de l'information aux familles et des voies de recours. Par ailleurs, certaines familles ne sont pas connues de la CAF ; quel traitement est-il réservé à ces familles ? Concernant la réforme du baccalauréat, de nombreux professeurs et parents d'élèves manifestent leur inquiétude sur les modalités d'application de cette réforme. Son contenu semble flou et mal précisé. D'une manière générale, il semblerait que les professeurs n'aient pas obtenu les directives précisant, pour la majorité des matières, le programme et les caractéristiques des épreuves qui sanctionneront les études. Par exemple, en anglais, les cours dispensés préparent l'élève à une épreuve orale alors qu'il est dit, ici et là, que les élèves seront sanctionnés par une épreuve écrite. Il lui demande de bien vouloir lui apporter des éléments de réponses afin d'apaiser les inquiétudes que suscitent ces deux réformes chez les familles.

Question n° 530. - M. Bernard Derosier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le problème suivant : le 20 octobre 1994, une lettre émanant du ministère de l'éducation nationale informait toutes les associations qui prolongent l'action de l'école que le montant de la contribution publique qui était attendue pour 1994 serait réduit de 6,25 p. 100 ; par ailleurs, nous avons constaté, lors de la présentation de la loi de finances pour 1995, qu'il n'y est fait aucune référence stable à la participation de l'Etat dans le domaine périscolaire. Les responsables des associations sont bien entendu très inquiets des conséquences qui pourraient résulter de ces mesures ; en effet, ces associations jouent un rôle prépondérant dans la vie économique et sociale, car elles sont un important facteur de cohésion sociale, d'intégration scolaire, d'insertion sociale et professionnelle. Par ailleurs, ces activités complémentaires sont menées à bien dans le cadre de partenariats avec de nombreuses collectivités territoriales. C'est pourquoi les associations souhaitent que se mette en place une politique contractuelle précise, notamment par la mise en place d'un dispositif contractuel partenarial pluriannuel avec le ministère de l'éducation. En outre, la baisse de cette contribution publique annoncée par la lettre du 20 octobre aura aussi des conséquences en matière d'action sociale en faveur des personnels de l'éducation nationale, du fait de ses incidences sur la gestion de la MGEN. Ainsi, non seulement l'enveloppe financière prévue pour cette mutuelle n'est pas à la hauteur des besoins, mais encore il apparaît que le ministère de l'éducation nationale envisage une diminution très sensible du nombre d'emplois de fonctionnaires mis à sa disposition pour gérer la sécurité sociale des personnels de l'éducation nationale. Or, non seulement le ministère de l'éducation nationale s'était engagé à maintenir le contingent antérieur, mais en outre il y était de toute façon tenu par les textes de loi organisant la gestion de la sécurité sociale et qui sont correctement appliqués dans les autres administrations de la fonction publique. Interpellé sur ces problèmes par les représentants de la MGEN, le ministre de l'éducation nationale s'est réfugié derrière des contraintes budgétaires qui lui auraient été imposées par son collègue du budget. Une telle réponse n'est pas sérieuse et n'est pas acceptable. Aussi, cette question orale devrait pouvoir donner la possibilité à M. le ministre de l'éducation nationale de clarifier sa position sur ces différents points et en particulier d'exposer ses intentions pour l'avenir en matière d'activités périscolaires et de sécurité sociale.

(1) Le texte de ces questions figure en annexe de la présente séance.

des personnels, tant en ce qui concerne les moyens financiers dégagés ou la fixation des modalités de partenariat avec le ministère que les moyens en personnels mis à disposition.

Question n° 513. - M. Daniel Garrigue rappelle à M. le ministre des entreprises et du développement économique que le maintien du commerce et de l'artisanat constitue l'un des enjeux essentiels de la lutte contre la désertification du monde rural. Le Gouvernement a clairement affirmé à plusieurs reprises, et notamment lors du débat sur l'aménagement du territoire, sa volonté de défendre ce secteur. Or les motifs d'inquiétude sont malheureusement de plus en plus nombreux. Il lui en expose trois en particulier : d'abord, la concurrence des grandes surfaces qui bénéficient, de plus en plus fréquemment, d'autorisations d'ouverture le dimanche. Or c'est souvent le dimanche matin que les communes rurales, et donc le commerce rural, connaissent jusqu'ici leur principal moment d'animation. Ensuite, les difficultés des centrales d'approvisionnement. Ainsi, le dépôt de bilan de Disco-France, filiale du Crédit lyonnais, via Altus Finance, vendredi dernier, met gravement en péril de très nombreux commerçants ruraux qui s'approvisionnaient auprès de ce groupe. On doit déplorer, à cet égard, qu'un traitement différencié n'ait pas été recherché suivant les régions, puisque apparemment Disco-Sud-Ouest, qui est installé à Toulouse, était tout à fait viable. Enfin, les procédures d'aide publique au commerce et à l'artisanat. Autant, en effet, la procédure mise en œuvre avec le FISAC est souple et bien adaptée aux centres-villes, autant la procédure des ORAC, qui exige notamment l'engagement des régions, est extrêmement lourde et difficile à mettre en place. Aussi lui demande-t-il quelles mesures il envisage de prendre pour donner une nouvelle chance au commerce rural et donc au monde rural lui-même.

Question n° 515. - M. Gilles Carrez appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville sur les conditions d'application de la loi n° 92-642 du 13 juillet 1994 relative aux assistantes maternelles. L'article 7 de la loi dispose qu'une formation d'adaptation à l'emploi doit être obligatoirement suivie par les assistantes maternelles agréées. Cette formation a pour but d'améliorer leurs connaissances des besoins des enfants accueillis, leurs réactions à la séparation du milieu familial ainsi que les attentes des parents, enfin, de mieux utiliser les concours des services de la petite enfance. Cette formation est obligatoire et relève de la compétence des services départementaux de protection maternelle et infantile (PMI). Le département organise et finance, durant le temps de formation, l'accueil des enfants confiés aux assistantes maternelles. Or ces conditions d'accueil n'ont toujours pas été définies dans un certain nombre de départements, dont le Val-de-Marne. Aussi lui demande-t-il quelles sont les mesures envisagées pour que la loi soit correctement appliquée.

Question n° 517. - M. Rémy Auchedé attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville sur la non-revalorisation de la majoration pour conjoint à charge dans le cadre des pensions de vieillesse. En effet, celle-ci, malgré l'augmentation du coût de la vie, n'a pas été revalorisée depuis juillet 1976, et son montant est de 4 000 francs par an, d'où une perte du pouvoir d'achat pour ces ménages dont l'épouse n'a pas eu d'activité professionnelle. Il lui demande d'expliquer les raisons pour lesquelles la majoration pour conjoint à charge n'est plus revalorisée périodiquement comme c'est le cas pour d'autres allocations vieillesse.

Question n° 529. - M. Augustin Bonrepaux rappelle à M. le ministre délégué à la santé le projet d'implantation du centre hospitalier du Val d'Ariège qui constitue une priorité pour la DRASS et la DDASS en raison de son caractère exemplaire et l'articulation très fonctionnelle des différents services. Le plan de financement fait apparaître un coût de 330 millions de francs sur la période 1995-1998, dont 130 millions de subventions d'Etat. La programmation de cette subvention devrait être de 5,228 MF en 1995, 51,155 MF en 1996, 62,210 MF en 1997, 10 MF en 1998. Il lui demande de lui faire connaître s'il donne son accord à cette programmation, si les crédits d'étude sont prévus au budget 1995 de l'Etat pour un montant de 5,228 MF et à quelle date ils seront notifiés à l'établissement.

Question n° 523. - M. Michel Mercier attire l'attention de M. le ministre du budget sur la situation des collectivités locales qui ont affirmé leur réseau de distribution d'eau au regard de la récupération de la TVA sur les travaux entrepris. Aujourd'hui, la

réglementation oblige ces collectivités, qui sont soumises au droit commun de la TVA, à faire transiter leur demande de récupération de TVA par leur fermier, qui encaisse le remboursement fait par l'Etat et ensuite reverse le montant à la collectivité. Afin de clarifier les relations entre la collectivité et le fermier, il lui demande s'il ne serait pas temps de modifier la réglementation et de permettre à la collectivité de récupérer directement la TVA auprès des services fiscaux.

Question n° 524. - M. Eric Duboc appelle l'attention de M. le ministre de la communication sur la situation des radios privées indépendantes qui utilisent, pour assurer la transmission de leurs programmes jusqu'à leurs émetteurs, des systèmes appelés « ponts hertziens » fonctionnant sur des fréquences comprises entre 862 MHz et 1 000 MHz. Jusqu'ici tolérée, l'utilisation de ces fréquences est remise en cause par le développement de nouveaux services des télécommunications auxquels l'administration a alloué une partie de la bande de fréquence concernée. Il souhaite savoir si la solution avancée par le syndicat des radios et télévisions indépendantes (SIRTI) est envisageable : elle consiste à allouer à l'usage des radios locales et régionales, pour diffuser leurs programmes, deux segments de bande de 1,5 MHz de large, espacés de 6 MHz au moins l'un de l'autre. Ces fréquences, gérées par l'administration ou le CSA et réservées à des liaisons distantes ou difficiles, suffiraient à répondre à la demande.

Question n° 508. - M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de la communication sur le fait que, jusqu'à présent, la presse française, à la différence de la presse anglo-saxonne, respectait un minimum de règles de bonne conduite. A la lumière d'un article paru récemment dans un hebdomadaire, on peut hélas se demander si, à des fins purement mercantiles et lucratives, certains organes de presse nationaux ne se mettent pas, à leur tour, à ramper dans les caniveaux et à fouiller les poubelles. Le respect de la vie privée des personnes est un élément fondamental de la démocratie et des libertés. Bien entendu, il serait nécessaire de renforcer les sanctions pénales. Toutefois, les journaux éventuellement concernés sont avant tout motivés par l'appât du gain. Si l'on veut réagir, il faut donc prendre des décisions dans le même registre, car, pour le reste, ce ne sont pas les scrupules qui les étouffent. Or, actuellement, la presse bénéficie d'avantages financiers importants consentis avec l'argent des contribuables (tarifs postaux, taux réduit de TVA...). Il est impensable que l'on permette à des journalistes sans foi ni loi de continuer à bénéficier de ces avantages importants, strictement tout en portant une atteinte grave à l'éthique professionnelle. Les revues pornographiques ont été, à juste titre, l'objet de mesures restrictives telles qu'une limitation de l'exposition sur la voie publique et l'assujettissement à un régime fiscal plus lourd. Le Gouvernement doit décider si, oui ou non, il souhaite dissuader tout nouveau dérapage. Si l'on se bornait à de simples regrets, il ne s'agirait alors que de paroles purement hypocrites. La voie qui vient d'être ouverte risquerait alors très rapidement d'être reprise par le même hebdomadaire ou par des concurrents tout aussi peu scrupuleux. Plutôt que des lamentations hypocrites contre de telles pratiques, il faut frapper leurs auteurs au porte-monnaie. Il lui demande en conséquence s'il ne pense pas qu'à l'avenir, tout dérapage devrait être sanctionné, d'une part, par l'exclusion pour au moins une année des avantages de la commission paritaire de la presse et, d'autre part, par l'assujettissement à un taux de TVA renforcé, comme cela a été fait pour les revues pornographiques.

Question n° 527. - M. Jean-Jacques Delmas attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la situation du département de la Lozère qui a été deux fois victime de crues exceptionnelles en six semaines. Soixante-dix communes les 23 et 24 septembre, puis 150 communes les 4 et 5 novembre 1994 ont été gravement touchées. Les particuliers ayant eu des biens endommagés seront indemnisés par les compagnies d'assurances grâce aux arrêtés reconnaissant l'état de catastrophe naturelle. Le problème reste posé pour le patrimoine public constitué d'installations non assurables comme les ponts, les routes et murs de soutènement, les installations sportives, les réseaux d'eau et d'assainissement. Il lui demande s'il peut l'assurer que des crédits exceptionnels seront accordés aux communes visées dans les arrêtés de catastrophe naturelle. Les travaux nécessaires à la remise en état du patrimoine public représentant pour certaines communes rurales

trois à quatre fois leur budget annuel, il lui demande également si les crédits exceptionnels accordés seront calculés en fonction des possibilités financières réelles des communes sinistrées.

Question n° 528. - M. Didier Migaud interroge M. le ministre de la culture et de la francophonie sur les conditions d'enseignement de la danse. L'Etat a mis en place un diplôme d'Etat obligatoire pour enseigner cette discipline. Pour cette formation, il n'existe que trois centres publics, Paris, Lyon et Bordeaux, et plusieurs écoles privées. Devant cette obligation du diplôme d'Etat, il serait souhaitable d'augmenter le nombre des centres publics. Ne serait-il pas possible d'accorder par exemple des agréments aux structures existantes telles que les UFRAPS ou les conservatoires régionaux de musique et de danse qui délivrent déjà certaines unités de valeur obligatoires du cursus débouchant sur le diplôme d'Etat ? Cela permettrait de mieux respecter l'égalité devant le coût et la situation géographique. Si un tel système ne pouvait être dans l'immédiat mis en place, le ministre serait-il favorable à la dotation de subventions aux écoles privées et à l'augmentation de bourses à leurs étudiants ? Cela permettrait un coût de fonctionnement et d'études à moindre frais.

Question n° 521. - M. Georges Sarre s'inquiète de l'avenir de l'un des plus anciens outils de la politique économique et sociale de l'Etat, le Comptoir des entrepreneurs. Le plan de redressement du Comptoir, qui prévoit, entre autres, 371 licenciements et la vente du siège, laisse en effet augurer du démantèlement d'un outil essentiel dans l'aide à la construction de logements sociaux en France. Il lui demande s'il peut lui indiquer quel rôle le Comptoir des entrepreneurs pourrait, selon lui, jouer dans la politique du logement des prochaines années. Resterait-il investi de la mission de service public qui est *de facto* la sienne ? N'est-il pas à craindre que sa reconversion vers le secteur concurrentiel, sans aucun moyen d'accompagnement, ne signifie la fin de son rôle spécifique sur les marchés financiers ? Enfin, les mesures de redressement prévues, en privilégiant le rétablissement des comptes de l'entreprise à court terme, ne détruisent-elles pas le savoir-faire accumulé depuis des décennies, et notamment celui des employés du Comptoir ?

Question n° 514. - Alors que, depuis plus de quatre ans maintenant, le bureau de poste central de Paris-Buttes-Chaumont est fermé, M. Jacques Féron souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur le grave préjudice causé par cette situation à l'ensemble des habitants et commerçants du 19^e arrondissement. Malgré les nombreuses interventions d'élus de l'arrondissement, l'administration de La Poste se réfugie derrière des difficultés techniques et juridiques pour justifier son retard dans la réalisation de la reconstruction d'un nouvel établissement ; en outre, elle se déclare incapable de préciser dans quelles conditions et dans quel délai elle pourra mener à bien cette opération. Une telle attitude n'est pas acceptable ; c'est pourquoi il fait appel au ministre pour relancer cette opération, primordiale pour l'arrondissement.

Question n° 519. - M. Ernest Chénier appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur l'évolution du règlement du contentieux de la société Chaussou et sur l'avenir du site industriel de Creil (Oise). Il lui rappelle que le comité de pilotage industriel a dégagé sept pistes de reconversion en associant les salariés de l'entreprise, la direction, les collectivités territoriales et les élus. Il lui demande quelles initiatives il entend prendre pour permettre véritablement la survie de cette entreprise et éviter un sinistre industriel.

Question n° 518. - M. Jean-Claude Lefort interroge M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur l'avenir de la route nationale n° 305 qui constitue une des artères principales qui traversent le Val-de-Marne, qui a été rénovée et aménagée sur une grande partie avec un site propre pour faciliter les transports en commun (RATP). Or l'ensemble de la rénovation de cette route nationale est bloqué en raison du non-engagement de l'Etat pour aider à l'acquisition de quatre petits îlots pour laquelle, pourtant, le conseil général du Val-de-Marne s'est engagé. Malgré toutes les promesses faites par le Gouvernement, le dossier est toujours bloqué alors que les sommes en jeu

sont minimales en soi et au regard de l'intérêt social, économique et environnemental de la réalisation de ce projet. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre sur ce problème.

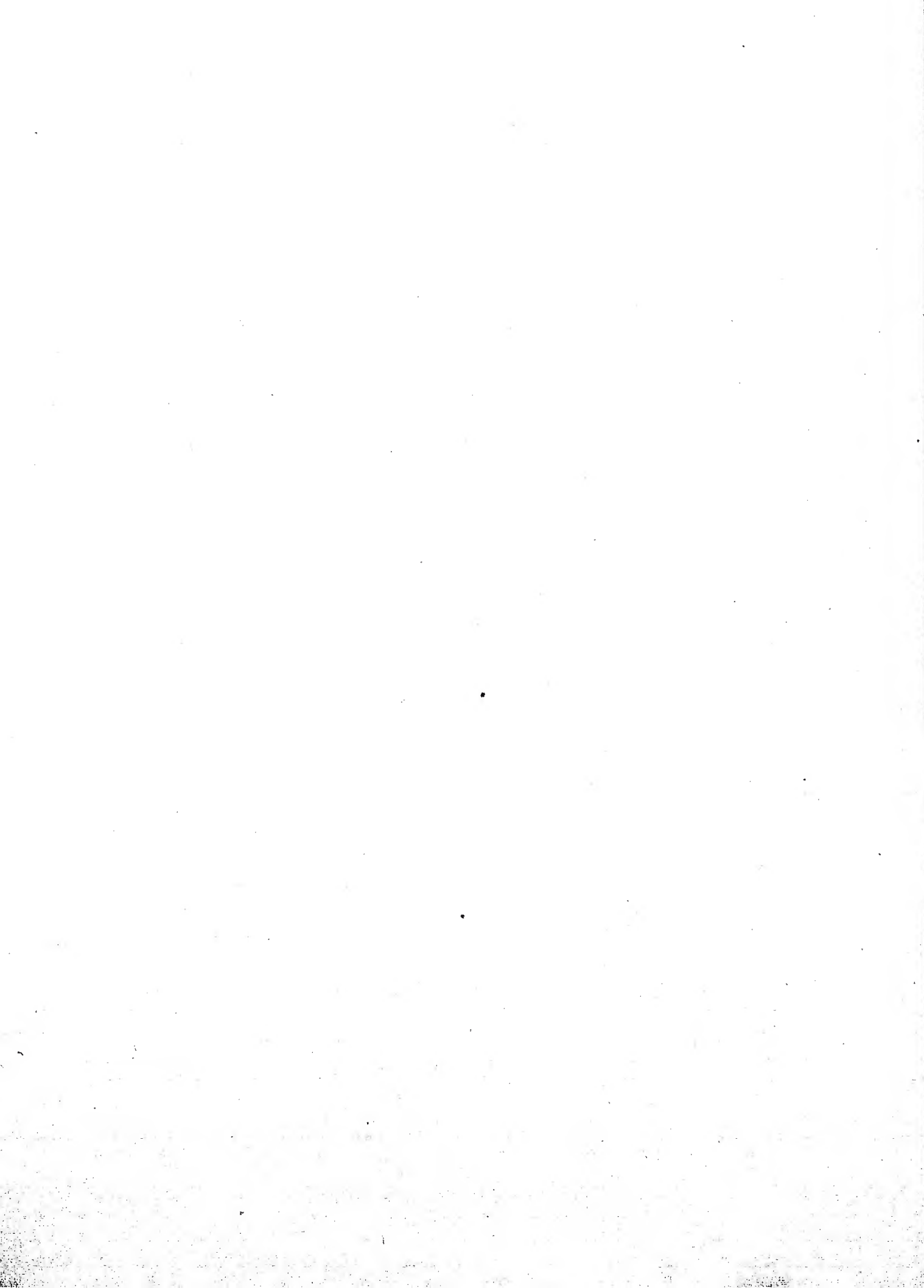
Question n° 520. - M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le dossier de demande de classement en zone agricole défavorisée de la zone Centre-Ouest Bretagne. Ce dossier - important pour l'avenir de l'agriculture dans cette région particulièrement touchée par le phénomène de désertification rurale - a fait l'objet de nombreuses démarches depuis son dépôt en 1991 par la chambre régionale d'agriculture de Bretagne. Aujourd'hui, il devient urgent que ce document fasse l'objet d'une réactualisation. Si le ministre souhaite attendre la réalisation d'une expertise sur l'application du dispositif dans les zones déjà bénéficiaires, il n'en demeure pas moins que certaines régions actuellement très affectées, telles que la Bretagne centrale, veulent légitimement présenter, pour examen, leur dossier réactualisé. Or le montage de celui-ci nécessite l'obtention des dernières données statistiques, à savoir celles issues du RGA 88. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître les modalités à suivre pour obtenir ces informations indispensables à la réactualisation de ce dossier. Par ailleurs, il souhaite également lui faire part de l'attente des producteurs de lait au regard de la publication de l'arrêté fixant le cadre de la redistribution des quantités libérées par le programme de cessation laitière 1993-1994.

Question n° 531. - M. Augustin Bonrepaux rappelle à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche les efforts considérables réalisés par le département de l'Ariège pour réorganiser l'agriculture de montagne et remettre en état les terrains exploitables dans le cadre d'associations foncières pastorales. Alors qu'il est extrêmement difficile de créer de telles associations, leur progression se fait à un rythme très important dans le département de l'Ariège, si bien que les travaux en projet sont considérables : évalués à 8 millions 500 000 francs pour 1994 et 8 millions 800 000 francs pour 1995. Malheureusement, les crédits d'améliorations pastorales n'ont pas été renouvelés dans le dernier contrat de plan, si bien que tous ces projets sont remis en cause. Si cet état de fait se prolongeait, cela réduirait à néant tous les efforts entrepris et conduirait inexorablement la montagne ariégeoise à l'abandon. En conséquence, il lui demande quelles mesures il envisage pour remédier à cette grave situation et pour accorder aux associations foncières et groupements pastoraux de l'Ariège les crédits d'améliorations pastorales indispensables pour réaliser ces projets.

Question n° 522. - M. Bernard Leroy appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le problème suivant. Au moment où le Parlement débat de l'aménagement du territoire, les chambres d'agriculture décident de recréer en région parisienne une école d'ingénieurs située en Normandie, à Val-de-Reuil, dans l'Eure (ESITPA). Cela est d'autant plus invraisemblable que cette école avait bénéficié, il y a quinze ans, d'aides de la DATAR et du ministère de l'agriculture pour s'installer dans l'Eure. Ce retour à Paris est donc parfaitement aberrant. Il heurte le bon sens, à moins que l'Etat n'envisage de financer, dans quelques années, sa relocalisation en province... Il ne veut pas croire que telle soit l'intention du ministre. Il rappelle qu'il s'agit d'un établissement agricole qui n'a rien à faire en région parisienne ; qu'il perçoit, pour son fonctionnement, 50 p. 100 de subventions du ministère de l'agriculture ; que cette école a le soutien, pour son développement, de la région Haute-Normandie. Il souhaite donc connaître avec précision les intentions du ministre à cet égard.

Questions écrites auxquelles une réponse écrite doit être apportée au plus tard à la fin de la première séance du jeudi 1^{er} décembre 1994 :

N° 9990 de M. Alfred Trassy-Paillogues ; 14190 de M. Didier Julia ; 14729 de M. André Berthol ; 14932 de M. Yves Van Haecke ; 15755 de M. Jean-Pierre Bastiani ; 15818 de M. Jean-Pierre Chevènement ; 16556 de M. René Beaumont ; 17075 de M. Robert Galley ; 17309 de M. Georges Sarre ; 17529 de M. Jean-Jacques Delmas ; 17815 de M. Louis Masson ; 17952 de M. Hervé Mariton ; 17954 de M. Marcel Roques ; 18091 de M. Paul Chollet ; 18138 de M. Martin Malvy ; 18184 de M. Gilbert Biessy ; 18249 de M. Jean Glavany ; 18289 de M. Michel Péricard ; 18309 de M. Michel Grandpierre ; 18374 de M. Michel Fromet ; 18376 de M. Jean-Pierre Balligand.



ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	France	France	
	DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :
03	Compte rendu 1 an	116	914	- 93 : compte rendu intégral des séances ;
33	Questions 1 an	115	598	- 33 : questions écrites et réponses des ministres.
83	Table compte rendu	56	96	Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :
83	Table questions	55	104	- 95 : compte rendu intégral des séances ;
	DEBATS DU SENAT :			- 35 : questions écrites et réponses des ministres.
05	Compte rendu 1 an	106	575	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :
35	Questions 1 an	105	377	- 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
85	Table compte rendu	53	90	- 27 : projets de lois de finances.
95	Table questions	35	58	Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			
07	Série ordinaire 1 an	718	1 721	
27	Série budgétaire 1 an	217	338	
	DOCUMENTS DU SENAT :			
09	Un an	717	1 682	

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3,60 F